

**ANDRÉ DUVAL O. P., *Le rapport du P. Lacordaire au Chapitre de la Province de France (septembre 1854)*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 31, (1961), pp. 326-364.**

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

Il materiale sul sito [HeyJoe](#) è disponibile sotto licenza CC BY-NC-ND 4.0: può essere scaricato, stampato e condiviso per uso non commerciale, con attribuzione e senza modifiche.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](#) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.

The material on the [HeyJoe](#) site is available under the CC BY-NC-ND 4.0 license: it can be downloaded, printed, and shared for non-commercial use, with attribution and without modifications.



LE RAPPORT DU P. LACORDAIRE  
AU CHAPITRE DE LA PROVINCE DE FRANCE  
(Septembre 1854)

PAR  
ANDRÉ DUVAL O. P.

---

Restaurée le 14 septembre 1850, la Province de France tint son premier Chapitre du 6 au 15 septembre 1854. Assemblée modeste, groupant en tout et pour tout, autour du prieur provincial sortant, les prieurs des quatre couvents: les PP. Hue (Nancy), Roussot (Chalais), Danzas (Flavigny) et Aussant (Paris). En effet, si la Province comptait alors quatorze religieux ayant plus de six ans de profession et donc voix active dans les élections, seuls les PP. Danzas et Aussant avaient, depuis quelques semaines, les douze années de profession requises pour être éligibles (cf. Constitutions... jussu Rmi P. A. Cloche editae, Rome 1690, 193). Néanmoins ce Chapitre était un événement, consacrant le succès d'une audacieuse entreprise menée à terme en seize ans. L'heure étant venue pour le restaurateur de laisser à ses fils la totale responsabilité du gouvernement, en même temps qu'aux quatre définiteurs c'est bien aux quatre-vingt profès de la Province rétablie par ses soins, et à ceux qui viendraient après eux, que Lacordaire s'adressait en présentant, dans un rapport soigneusement rédigé, le bilan moral et financier de son administration.

Déjà connu en quelques-uns de ses passages, ce rapport n'a jamais été publié en entier. Nous le présentons ici, avec quelques notes et appendices complémentaires.

Les registres de profession et autres documents des archives de la Province de France permettent d'en vérifier et illustrer sans trop de difficulté les données concernant personnes et effectifs.

L'explication des indications financières est par contre plus délicate. Des divers carnets ou registres de comptes tenus par Lacordaire jusqu'en 1854, un seul semble nous avoir été conservé. De plus

un certain nombre de pièces comptables se trouvent rassemblées dans les portefeuilles de lettres légués à l'abbé Perreyve<sup>1</sup>. D'autre part, outre les renseignements chiffrés fournis par la correspondance, divers documents, devenus introuvables, sont utilisés et cités dans les mémoires imprimés à l'usage de différents tribunaux, au cours du triste procès de la succession Lacordaire poursuivi de 1862 à 1880<sup>2</sup>.

Quant au rapport lui-même, il se présente sous forme d'un mince cahier de douze feuillets de 195 × 260 mm. Le titre occupe à lui seul le recto de la première feuille. Les huit feuilles suivantes, numérotées de 1 à 8, sont écrites au recto et au verso, le texte s'arrêtant au recto de la feuille 8. Les trois dernières feuilles sont blanches. Lacordaire a exécuté lui-même ce travail, de sa belle écriture mince et régulière.

**Rapport fait au chapitre provincial, le 15 septembre 1854, par le  
R. P. Henri-Dominique Lacordaire, sortant de charge.**

[f. 1<sup>r</sup>] Mes très Révérends Pères,

Parvenu au terme d'une administration qui a duré seize années, je dois rendre compte au chapitre provincial de l'état de la province qui fut confiée à mes soins. Je le ferai avec brièveté afin de le faire avec plus de clarté, et rangerai sous trois paragraphes les notions que je vous dois. Le premier contiendra ce qui concerne la fondation des couvents; le second, ce qui est relatif aux dépenses soutenues pour leur érection et leur entretien; le troisième donnera l'actif et le passif de la province.

§ I.

*De la fondation des couvents.*

Cinq couvents ont été fondés pendant le cours de mon administration:

- Le premier, dans la ville de Nancy, en 1843;
- Le second, à Chalais, près de Grenoble, en 1844;
- Le troisième, à Flavigny, dans le diocèse de Dijon, en 1848;
- Le quatrième, à Paris, en 1849;
- Le cinquième, à Toulouse, en 1853.

<sup>1</sup> On sait que, légués ensuite à Théophile Foisset qui s'en servit pour écrire sa biographie de Lacordaire, ces documents sont maintenant à la Bibliothèque municipale de Dijon. Reliés en quatre volumes, ils constituent les manuscrits 1723 à 1726. Les pièces comptables se trouvent au ms. 1726, fol. 410-487.

<sup>2</sup> On trouvera un résumé des diverses étapes et péripéties du procès dans l'Année dominicaine, 1870, 353-354, 399-403; 1880, 327-330, 467-470; 1881, 469-470.

[f. 1<sup>v</sup>]. Je ne parle point des deux collèges d'Oullins et de Sorèze, qui appartiennent ou doivent appartenir au tiers-ordre enseignant.<sup>3</sup>

Le couvent de Nancy nous a été donné par M. Thiéry de St. Beaussant, mort en religion sous le nom de Frère Augustin, qui a été le premier bienfaiteur de notre province restaurée de France, et que Dieu a enlevé de nos regards sans l'enlever jamais à notre reconnaissance et à notre affection. Mgr. Menjaud, évêque de Nancy, nous a puissamment secondés dans cette fondation, à une époque où le pouvoir était hostile aux ordres religieux et où la mémoire même de notre nom avait péri presque entièrement<sup>4</sup>.

Le couvent de Chalais a été acheté de nos deniers, sous la protection courageuse et efficace de Mgr. de Bruillard, évêque de Grenoble<sup>5</sup>.

Celui de Flavigny nous a été donné en partie par plusieurs ecclésiastiques du diocèse de Dijon, qui en étaient les possesseurs<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Sur l'acquisition du collège d'Oullins, la prise en charge de celui de Sorèze (1854) et la fondation du Tiers-Ordre enseignant, cf. Foisset, *Vie du R. P. Lacordaire*, Paris 1870, II, 244-273.

Au printemps de 1852, le Tiers-Ordre enseignant n'étant encore qu'un projet, c'est bien au nom du Grand Ordre, selon son expression, que le P. Lacordaire négocia et conclut l'achat d'Oullins; mais il le fit sans engager les fonds de la Province. C'est sur le revenu et l'actif du collège que furent pris les 8.000 frs de frais de l'acte de vente, ainsi que les sommes employées à l'amortissement progressif et à la pension des novices tertiaires. Cf. *Lettres inédites du P. Lacordaire au P. Jandel*, 7 octobre 1852, 31 mars 1854, 26 mai 1854. Les lettres du P. Lacordaire au P. Jandel sont aux archives de l'Ordre, à Sainte-Sabine.

<sup>4</sup> Sur la fondation du couvent de Nancy, cf. Foisset, *op. cit.*, II, 25-39. Autour de M. de Saint-Beaussant, le fondateur, bien des générosités laïques aidèrent à l'installation des Pères. Une souscription rassembla rapidement une somme de 2.220 frs qui fut offerte au P. Lacordaire pour les besoins du nouveau couvent. La lettre de E. Berlet, juge d'instruction à Nancy, transmettant cette offrande à son destinataire (16 mai 1843) et la réponse de Lacordaire ont été publiées par Mgr Jérôme dans: *Année dominicaine*, 1929, 299-300, 321-322. La liste des souscripteurs (Dijon, Bibl. municipale, ms. 1724, fol. 135-138, pièce n° 244) ne compte pas moins de 5 pages.

La maison de Nancy ne fut érigée en couvent formel que le 9 octobre 1846, l'autorisation du Maître général ayant été transmise par son socius, le P. Lamarche, le 1<sup>er</sup> juin 1846. Cf. Appendice I, le texte inédit du document rédigé et transcrit par Lacordaire.

<sup>5</sup> Cf. Foisset, *op. cit.*, II, 69-75; V. Gellon, *Le P. Lacordaire dans l'intimité du monastère*, Paris 1939. - L'ensemble du domaine, en tout quarante-trois hectares, fut acheté « cinquante mille francs, payables en dix-huit mois par dix-huitièmes » (Cf. lettre de Lacordaire du 21 avril 1844, dans: *Correspondance inédite du R. P. Lacordaire avec M. Dugied...* publiée par M. l'abbé Le Sueur, Paris 1914, 33-34). Le vendeur était un avocat de Grenoble, M. Sappey. L'acte de vente fut passé le 5 avril 1844. Cf. Dijon, Bibl. mun., ms. 1726, fol. 450. En fait, les créances sur Chalais n'étaient pas encore éteintes en 1854.

<sup>6</sup> Cf. Appendice II: Notes et documents sur la fondation du couvent de Flavigny.

Le couvent de Paris, situé dans l'ancienne et fameuse maison des Carmes, nous a été concédé par Mgr. Sibour, archevêque de Paris, pour un laps de dix années, dont la moitié prendra fin au 15 octobre prochain<sup>7</sup>.

Celui de Toulouse a été acheté de nos deniers<sup>8</sup>.

Dès 1845, le couvent de Chalais avait été affecté au noviciat simple<sup>9</sup>, qui depuis a été transporté à Flavigny, tandis que Chalais recevait avec les études le noviciat profès. Un second noviciat profès, pour des cas exceptionnels, a été établi à Flavigny.

[f. 2<sup>r</sup>]. Du 12 avril 1849 [sic, pour 1839] au 15 septembre 1854, date du présent rapport, la Province a reçu à la profession 81 religieux de chœur et un religieux convers: en tout, 82<sup>10</sup>. C'est, en moyenne, 5 religieux ½ par an.

<sup>7</sup> Cf. Foisset, op. cit., II, 161-162; J. Bezy, H.-D. Lacordaire, Paris 1910, 49-73.

<sup>8</sup> pour 50.000 frs, plus 3.025 de frais d'acte, le 3 novembre 1853, - cf. Mémoire pour les Frères Prêcheurs (Cours d'Appel de Toulouse. 2<sup>ème</sup> chambre civile) (par Jacques Piou, avocat, et Paul Berniès, avoué), Bordeaux 1876, 50. Sur cette fondation, cf. Foisset, op. cit., II, 225-226; Correspondance inédite du R. P. Lacordaire relative à la fondation du couvent de Toulouse, dans: Année dominicaine, 1912, 196-205. Le dossier demande évidemment à être complété par les lettres échangées à ce sujet entre Lacordaire et le P. Jandel, au cours de l'été 1853.

<sup>9</sup> C'est dans une lettre du 27 avril 1845 que le P. Ajello, Maître général, autorisa l'ouverture d'un noviciat en France, précisant que, puisque cet établissement se faisait hors d'Italie, le recours à la S. Congrégation des Evêques et réguliers n'était pas nécessaire. Cf. aussi lettre du P. Lamarche, 29 Avril 1845. (Dijon, Bibl. municipale, ms. 1724, pièce n° 285).

L'érection canonique du couvent et du noviciat eut lieu le 4 août 1845.

<sup>10</sup> Cf. Appendice III: Les 82 premiers profès de la Province de France.

On pourrait s'étonner que, pour une période de quatorze années, il n'y ait eu à relever qu'une seule profession de frère convers.

Ce fait s'explique en partie par la longue durée de probation imposée aux postulants convers. « Nos frères convers, écrit Lacordaire au Maître général le 10 mars 1847, ne sont admis par nous qu'au Tiers-Ordre, de la manière suivante. Ils font d'abord une année de postulat, puis une année de noviciat. A la fin de ces deux années, ils font profession du Tiers-Ordre *avec des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance pour cinq ans*. Après ces cinq ans, ils sont admis à faire des vœux perpétuels mais *simples*, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Nous avons pris ce moyen parce que dans l'état des choses en France il serait très dangereux d'avoir des frères convers appartenant au premier ordre, ayant le droit et le devoir de porter publiquement l'habit et ne pouvant être renvoyés sans sécularisation préalable... » (Lettre publiée dans: Année dominicaine, 1893, 341).

On ne peut dire que cette manière de faire soit en tous points conforme à la législation de l'Ordre. Les Constitutions du P. Cloche (1690, 73) demandaient pour les frères convers une probation de trois années, soit à titre de postulants ou novices, soit à titre de tertiaires. Depuis un siècle et demi, la tendance, au moins en Italie, avait été d'allonger ce délai plutôt que de le réduire (cf. Chap. gén. 1756, MOPH

Cette faible proportion tient à ce que, dans les premières années du rétablissement de la Province, le nombre des novices a été très minime; il n'a commencé à s'élever qu'en 1849, à la suite de notre prise de possession du couvent de Paris. Dans cette année, ou plutôt dans celle de 1850, qui en recueillait les fruits, le nombre des profès a été de 9; en 1851, il s'est porté à 11; en 1852,

XIV, 246; 1777, *ibid.*, 359), et tout récemment le Chapitre général de 1838 avait demandé une épreuve de six ans avant la profession (*ibid.*, 398, — non repris au Chapitre suivant, 1841). Mais la profession ainsi préparée était bel et bien une profession solennelle.

Il ne semble pas que le processus choisi par Lacordaire ait provoqué quelque réaction de la part des autorités de l'Ordre.

Les lettres conservées du P. Lamarche à Lacordaire n'y font aucune allusion. Dans quelle mesure d'ailleurs ces principes furent-ils appliqués? Il est bien difficile de le préciser. On peut relever dans la correspondance de Lacordaire plus d'une allusion à des « frères convers », qui sont au moins des postulants. En mai 1841, aussi bien les novices français de la Quercia que ceux de Bosco comptaient dans leur groupe un frère convers (Cf. lettre à Madame Swetchine, du 11 mai 1841, dans Correspondance du R. P. Lacordaire et de Madame Swetchine publiée par le Cte de Falloux, Paris 1864, 276); après quelques mois d'installation en France, il y avait « quatre postulants convers en activité de service, trois à Chalais, l'autre à Nancy, et tous quatre très bons » (Lettre au P. Besson, 29 juin 1844, dans: Lettres inédites du R. P. H.-D. Lacordaire, Paris 1874, 55-56). Un seul de ceux-là ferait profession sept ans plus tard, le frère Simon Rolland (cf. appendice III, n° 52); dans le registre des professions, rien ne signale qu'il ne pourrait s'agir ici que de vœux simples. Mais qu'en fut-il de tous les autres, ceux dont il est question dans les lettres à propos des couvents de Nancy, Chalais, Flavigny, Paris, Toulouse? Beaucoup vinrent donc, qui partirent ensuite ou que l'on renvoya.

Comment se préoccupait-on de les recruter? et de les former? Bien que difficile, une réponse à ces questions à partir de la correspondance ne serait pas impossible. Citons au moins ce fragment d'une lettre inédite à Madame de Grancey, 7 juin 1849:

« Nous avons vu aussi [à Flavigny] la personne dont vous m'aviez parlé dans une lettre antérieure. Je n'avais pas compris qu'il désirait entrer dans notre ordre comme frère convers; lui-même ne nous a pas paru bien certain de sa vocation. Il doit revenir, dit-il, au mois de septembre, et réfléchir d'ici-là. Les frères convers font le service extérieur comme feraient des domestiques, sauf qu'ils sont absolument nourris comme nous et qu'ils ont des exercices religieux le matin et le soir.

Il est bien nécessaire de partir de cette base sans quoi on s'engage à des mécomptes dont on souffre. Nous avons vu des paysans demander à être frères convers pensant qu'on ne faisait rien que prier et rester dans sa chambre: aussi ne sont-ils pas restés longtemps. On doit aussi considérer qu'un homme d'un certain âge s'habitue plus difficilement qu'un autre à la vie laborieuse, retirée et obéissante que nous menons... ».

à 10: en 1853, à 17. D'où il suit que la moyenne des professions dans les quatre dernières années a été de 12<sup>11</sup>.

Sur l'ensemble de nos professions la mort nous a enlevé 6 religieux, trois à l'étranger, les Frères Réquédât, Piel et Rey: trois en France, les Frères Hershheim, de St. Beaussant et Gérardot.

Toutes ces pertes ont été regrettables; mais je dois signaler principalement celles des Frères Réquédât, Piel, Hershheim et de St. Beaussant.

Le Frère Réquédât avait été mon premier compagnon, en 1839, le premier qui eut pris avec moi l'habit dominicain dans l'église de la Minerve, à Rome. Né de parens qui avaient acquis dans le commerce une fortune assez considérable, jeune, étranger par son éducation aux pensées de la foi, il avait senti tout-à-coup le souffle divin s'élever dans son âme, et à peine converti, il était venu s'offrir pour partager les chances d'une œuvre taxée de folie même par des chrétiens. A peine revêtu de l'habit de St. Dominique, comme si cet héroïque et surnaturel effort eut épuisé en lui les sources de la vie, il tomba frappé à la poitrine d'un mal qui devait être incurable. Une langueur croissante, qui l'oppressait depuis huit à neuf mois, ne [f. 2v] l'empêcha pas de prononcer ses vœux avec une foi imperturbable dans l'avenir de notre ordre en France. Transporté à Rome, au couvent de Sainte-Sabine, après avoir édifié par son courage, sa douceur, sa piété et son élévation, les Français qui étaient venus joindre leur dévouement au sien, il expira le 2 septembre 1840. Son corps a été enseveli à Sainte-Sabine, qu'il aimait tendrement et où il avait désiré mourir; il repose à l'extrémité de la nef de gauche, sous un sarcophage en briques, surmonté d'une inscription gravée dans le marbre et attestant les regrets précoces et immortels qu'il nous a laissés<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Pour compléter ces indications, nous donnons ici, année par année, le chiffre des prises d'habit et, en face, celui des professions correspondantes.

Prises d'habit	Professions
1839 : 3 (en Italie)	1840 : 2
1841 : 13	1842 : 10 (en comptant Piel, 1841)
1842 : 3	1843 : 1
1843 : 3	1844 : 3
1844 : 4	1845 : 2
1845 : 4 (en France)	1846 : 4
1846 : 7	1847 : 3
1847 : 3	1848 : 2
1848 : 5	1849 : 4
1849 : 12	1850 : 9
1850 : 14	1851 : 12 (11, plus 1 convers)
1851 : 11	1852 : 10
1852 : 21	1853 : 17
1853 : 5	1854 : 3

<sup>12</sup> Le texte de cette inscription se trouve dans Chocarne, *Le R. P. H.-D. Lacordaire. Sa vie intime et religieuse*, Paris 1866, 298; Foisset, *op. cit.*, I, 515.

Le Frère Piel n'était pas de notre première génération, de celle qui se forma sous la protection du Sanctuaire de la Quercia, près de Viterbe. Il vint nous joindre à Sainte-Sabine, en compagnie du Frère HERNSHEIM. Architecte éminent déjà, homme éloquent, esprit vaste et créateur, Piel nous promettait une de ces âmes destinées par Dieu à soutenir les choses qui naissent. Il nous trompa tous par la brièveté de son temps. La mort nous l'enleva au moment même où dispersés loin de Rome par des ordres dignes de tout notre respect, il nous était le plus nécessaire pour nous consoler et nous fortifier. Le même mal qui avait atteint le Frère RÉQUÉDAT, le surprit brusquement entre Rome et Bosco, qui était le lieu désigné pour son exil et son noviciat. Il entra dans Bosco, célèbre monastère fondé par St. Pie V, dont il portait le nom, déjà menacé et courbé. C'est en vain qu'il fit effort pour nous demeurer, en s'élevant au-dessus de la maladie par une foi et une sérénité invincibles: sa mort devait être le second holocauste offert à Dieu pour expier nos fautes et [f. 3<sup>r</sup>] nous préparer dans l'adversité à des bénédictions plus grandes que nos malheurs. Piel expira le 19 décembre 1841. Son corps fut descendu dans les caveaux funéraires du couvent, où notre mémoire ne cessera de le chercher<sup>18</sup>.

Le Frère HERNSHEIM était juif de naissance. Converti et baptisé de bonne heure, il avait une seconde fois perdu la vérité dans des études arides, lorsque, allant prendre possession d'une chaire de philosophie, au sortir de l'Ecole Normale, il fut arrêté par une maladie qui rappela son âme vers Dieu. Retiré de l'abîme, il envoya sa démission à l'Université et vint avec Piel nous demander une cellule à Sainte-Sabine et une place dans notre cœur. Il fut de ceux qui soutinrent à Saint-Clément de Rome l'orage imprévu qui sépara notre petit troupeau. Le couvent de la Quercia lui fut assigné pour le lieu de son noviciat, et il eut la douleur d'en sortir sans avoir prononcé ses vœux, à cause du doute que faisaient planer sur sa tête les restes du mal auquel il avait échappé. Bosco le reçut, et il y prononça enfin ses vœux. Assigné au couvent de Nancy, le premier que la divine Providence nous avait permis de fonder en France, il y vécut plusieurs années dans un progrès constant, soit pour la piété, soit pour l'éloquence apostolique. C'était un esprit ferme, ingénieux, profond, d'où sortait de temps à autre des vues qui ravissaient mêlées à une onction douce et pénétrante. Nous croyions déjà posséder en lui un vrai prédicateur de Dieu, lorsque la mort qui l'avait mis sept années auparavant tout proche de sa tombe, la lui rouvrit pour toujours. Il mourut

<sup>18</sup> Ce paragraphe sur Piel est reproduit, mais avec une coupure non indiquée, par Chocarne, op. cit., 300-301.

Les corps de Réquédat, Piel et Rey furent ramenés d'Italie et ensevelis à Flavigny en juillet 1869. Les inscriptions gravées sur les trois tombes reproduisent exactement celles que Lacordaire avait composées pour la sépulture des trois frères en Italie. On en trouve le texte, avec le compte-rendu de la cérémonie de Flavigny, 27 juillet 1869, dans: Année dominicaine, 1869, 309-324.

le 14 novembre 1847, s'estimant une de ces pierres obscures que la main de l'architecte cache dans les profondeurs de la terre, et qui, toute inconnue qu'elle est, a cependant sa part dans la solidité de l'édifice. Son corps a été enseveli à la Chartreuse de Bosserville, proche de Nancy, et il est le premier, parmi nos morts, qui ait eu pour couche dernière le sol de la patrie<sup>14</sup>.

[f. 3<sup>v</sup>]. Le Frère de St. Beaussant appartenait à une ancienne et noble famille de Lorraine. Sa jeunesse s'était passée dans les voluptés du corps et les plaisirs de l'esprit. Ornement d'une société qu'il charmait par la souplesse inépuisable de ses dons naturels, il ne découvrit que tard un bonheur plus grand que celui d'être aimé des hommes. Dieu lui apparut en un instant, par une lumière brusque et souveraine, qui ne lui laissa guère d'intervalle entre le repentir et le pardon, entre ses fautes et ses vertus. C'étaient deux ans avant que notre ordre, représenté encore en France par moi seul, se présentât dans Nancy, pauvre, inconnu, sans appui. M. de St. Beaussant, qui ne savait rien jusque là de sa prédestination, commença de l'entrevoir. Il nous offrit une maison, l'acheta, la meubla, et le 4 juin 1843, pour la première fois depuis cinquante-cinq ans, un Dominicain français logea sous un toit qui appartenait à son ordre. St. Dominique récompensa son bienfaiteur en lui donnant son habit quelques années après, lorsque de longues réflexions et de prudents essais eurent persuadé M. de St. Beaussant que les forces de son corps suffiraient au dévouement de son cœur. Il parut revivre en effet: sa nature épuisée trouva des ressources que nous admirions tous, y voyant un gage des volontés miséricordieuses de Dieu sur lui et sur nous. Mais cette fois encore, et c'était la quatrième, une grande âme ne nous avait été donnée que pour la perdre. Le Frère de St. Beaussant avait achevé la construction et l'ornement du couvent de Nancy; il avait planté de ses mains l'allée de tilleuls de Flavigny, ajouté un étage au couvent de Chalais: il se croyait fort et victorieux, lorsque, vers la Pâques de 1852, il pressentit que lui-même approchait de son passage et de sa résurrection. Aux premiers jours de l'automne, nous le [f. 4<sup>r</sup>] transportâmes dans un séjour moins froid que Chalais, sous les ombrages du collège d'Oullins, que nous venions d'acquérir, espérant l'y ranimer de nouveau. Mais il ne venait que le bénir par sa présence, et laisser ses chères reliques dans les fondements du tiers-ordre enseignant. Il expira le 15 octobre 1852, vers midi, dans une tranquillité si pieuse et si divine, qu'elle ne nous permit pas de douter que, comme St. Dominique, *il nous serait plus utile encore loin de nous qu'il ne l'avait été sur la terre*. Son corps repose dans le caveau de la chapelle d'Oullins, sous une inscription que nous avons écrite comme celle du Frère Réquédât, et gravée sur le marbre. Puissent ces deux marbres, où nous avons exprimé nos regrets, être les derniers où s'appliquera

---

<sup>14</sup> Paragraphe presque intégralement reproduit par Chocarne, op. cit., 303-304.

notre main! Puissent-ils, visités toujours par notre postérité, lui être un mémorial éternel des grands cœurs qui nous furent donnés et ravis<sup>15</sup>!

Le devoir enfin, mes très Révérends Pères, nous ordonne de vous dire que le Frère Gérardot est mort cette année même victime de l'obéissance et du zèle avec lequel il a secouru des paroisses envahies par le choléra. C'est le premier de nous qui a succombé dans ce genre de dévouement, où d'autres l'avaient précédé, où d'autres l'ont suivi.

La mort cependant n'est pas le seul fléau dont Dieu se soit servi pour attrister et éprouver nos commencemens. Un de nos religieux a demandé et obtenu sa sécularisation pour cause d'infirmité; un autre a vu annuler sa profession, par suite d'un vice primordial découvert plus tard; deux autres se sont séparés de nous par une fuite qu'un seul a réparé plus tard en cherchant un asile dans une province transatlantique. Enfin un mal cruel, inexorable jusqu'ici, retient loin de nous deux frères dont nous demandons chaque jour à Dieu la guérison<sup>16</sup>.

La province a perdu ainsi, par des causes diverses, douze de ses religieux, ce qui réduit à 70 son effectif militant.

[f. 4<sup>v</sup>]. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'un des nôtres, par un choix direct du Souverain Pontife, a été appelé à l'honneur insigne de gouverner l'ordre tout entier, malgré sa jeunesse et la jeunesse elle-même de notre province à peine restaurée. C'est la première fois, dans l'histoire de notre ordre, qu'il y a exemple d'un tel avènement, et il est sans-doute une preuve éclatante des bénédictions de Dieu sur nous, de ses desseins sur notre ordre, et d'un avenir dont lui seul peut pénétrer le secret.

Je ne vous dirai pas non plus quels ont été le succès et l'étendue de nos travaux apostoliques. La plupart des grandes villes de France, Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Metz, Nancy, Orléans, Rennes, Caen,

<sup>15</sup> Cette notice est intégralement et exactement reproduite dans: *Lettres inédites...*, Paris 1874, 147-149. La longue inscription composée par Lacordaire se trouve dans Chocarne, op. cit., 351; Foisset, op. cit., II, 32. Une lettre inédite de Lacordaire au P. Hue, 1<sup>er</sup> nov. 1852, raconte en détails les derniers moments et la mort du Fr. de Saint-Beaussant.

<sup>16</sup> Le religieux sécularisé pour raison de santé est le P. Bonhomme (cf. Appendice III, n° 9). Lacordaire parle de son départ dans une lettre du 25 avril 1848 à M. de Saint-Beaussant (cf. *Lettres inédites...*, Paris 1874, 444). Le second cas de sécularisation est celui du P. Frévol (Cf. Appendice III, n° 23).

Des deux apostats évoqués ensuite le premier est le P. Praquin (cf. Appendice III, n° 10); le départ du P. Gracia, réintégré ensuite dans l'Ordre (cf. Appendice III, n° 17) fait l'objet d'une longue lettre de Lacordaire à M. de Saint-Beaussant, du 6 février 1846 (cf. *Lettres inédites...*, Paris 1874, 165-168) et d'une lettre, non encore publiée, à l'évêque de Nancy, 11 février 1846.

Les deux malades internés chez les Frères de Saint-Jean de Dieu à Lyon sont les PP. Cosson (cf. Appendice III, n° 18) et Rebourseaux (cf. Appendice III, n° 38).

Blois, Dijon, Grenoble, Strasbourg, Clermont, Montpellier, Toulon; des villes étrangères, telle que Liège, Genève et Rome; un grand nombre de bourgs et de paroisses de la campagne ont revu, après cinquante ans d'absence, la livrée des Frères Prêcheurs, et presque partout des fruits de grâces consolans ont attesté que nos efforts venaient du cœur et étaient assistés de l'esprit de Dieu, le seul qui ouvre les âmes, les éclaire et les convertisse<sup>17</sup>. Sans-doute ces heureux commencemens laissent encore à désirer, soit pour le nombre des ouvriers apostoliques, soit pour la maturité des dons naturels et surnaturels; mais la génération choisie qui se forme à l'ombre de nos noviciats nous permet d'espérer une moisson de jour en jour plus abondante et moins imparfaite, en même temps que le zèle de nos anciens pour leur avancement dans la vie intérieure et pénitente nous donne l'espoir que toutes nos générations, les plus jeunes et celles qui les ont précédées, les premières et les dernières, marcheront ensemble, sous la croix de Jésus-Christ, dans l'étroit sentier du progrès spirituel.

[f. 5<sup>r</sup>]. Nos études, quoi qu'elles n'aient pas acquis encore tout leur développement, ont franchi cependant les premières difficultés d'une école renaissante. Saint Thomas en est l'astre, comme il le fut toujours, enseigné avec conviction, mais sans cette idolâtrie superstitieuse qui ne permet de rien voir hors de lui, et qui ferait de sa lettre une borne, tandis qu'elle est un feu vivifiant<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Outre ses propres prédications, Lacordaire vise ici des stations de quelque importance données par des Pères, ainsi pour Caen (P. Souaillard), Dijon (P. Hue, 1850 et 1851; P. Souaillard, 1851), Grenoble (P. Jandel, 1847; P. Roussot, 1850; P. Hue, 1851; P. Bourard, 1852), Lyon (P. Souaillard; P. Monjardet, Saint-Pierre, 1853; P. Deschamps, La Mulatière, 1853; P. Saudreau, 1854), Marseille (P. Hue, 1853), Metz (P. Souaillard), Nancy (P. Jandel, 1844, 1845; P. Hue, 1852; P. Souaillard, 1852), Paris (P. HERNSHEIM, Saint-Merry, 1846; P. Jandel, 1847; P. Souaillard, Saint-Thomas d'Aquin, 1849, 1853, - Saint-Roch, 1852; P. Chocarne, église du couvent, 1851; P. Bourard, Saint-Pierre-de-Chaillet, 1853), Rennes (P. Souaillard, 1851), Toulouse (P. Souaillard, 1853), Valence (P. Monjardet, 1851). Presque toutes ces précisions se trouvent dans la Correspondance avec la Baronne de Prailly. Sur l'importance du ministère de la prédication, et la nécessité de s'y préparer sans hâte, cf. une belle lettre aux frères de Chalais, 28 décembre 1846, dans: *Lettres inédites...*, Paris 1874, 268-271.

<sup>18</sup> Cf. les premières pages de l'intéressant article du P. Ambroise Gardeil, *Soixante-dix ans d'études et d'exodes*, dans: *Année dominicaine*, 1910, 59-85.

## § 2.

*Etat des dépenses.*

Les dépenses accomplies pendant les seize années de mon administration se résument dans le tableau suivant:

année 1838 . . . . .	4,500 fr.
année 1839 . . . . .	6,500
année 1840 . . . . .	14,100
année 1841 . . . . .	29,940
année 1842 . . . . .	9,027
année 1843 . . . . .	15,754
année 1844 . . . . .	25,518
année 1845 . . . . .	38,551
année 1846 . . . . .	40,894
année 1847 . . . . .	41,666
année 1848 . . . . .	38,243
année 1849 . . . . .	45,384
année 1850 . . . . .	78,186
année 1851 . . . . .	78,139
	<hr/>
	466,412 fr.
[f. 5 <sup>v</sup> ] report . . . . .	466,412 fr.
année 1852 . . . . .	90,264
année 1853 . . . . .	130,152
	<hr/>
Total	686,828 fr. <sup>19</sup> .

<sup>19</sup> L'augmentation progressive des dépenses correspond à celle des effectifs et aux frais d'acquisition, d'entretien, d'équipement des différentes fondations. Quelques unes de ces dépenses peuvent être précisées:

On remarquera d'abord que Lacordaire inscrit à son tableau des dépenses correspondant à l'année 1838, antérieure à son entrée dans l'Ordre. Son patrimoine familial s'épuisait alors, et sans doute utilisa-t-il pour les différentes démarches accomplies pour son projet dominicain (voyage à Rome par exemple) des sommes mises à sa disposition par des amis pour l'œuvre qu'il allait entreprendre. Il était donc normal qu'il fit figurer ces dépenses dans l'équilibre de son compte dominicain.

Parmi les dépenses de l'année 1839 il faut faire entrer les frais d'impression du Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des frères Prêcheurs, sorti de presse au début de mars 1839. « Je l'ai envoyé aux ministres, aux députés, aux pairs, aux journaux, aux évêques, aux préfets, aux présidents et procureurs généraux des cours royales; il a été tiré à quatre mille exemplaires, et il y en a eu près de quinze cents distribués gratuitement... » (Lettre à Th. Foisset, 29 mars 1839, dans Lettres du R. P. H.-D. Lacordaire à Théophile Foisset publiées par

Il faudrait ajouter à cette somme le chiffre des dépenses de l'année courante jusqu'au 15 septembre, date de ce rapport; mais l'état financier de nos maisons n'étant relevé et réglé qu'au 31 décembre de chaque année, je ne pourrais soumettre au chapitre qu'un chiffre approximatif, qu'il vaut mieux éviter en renvoyant l'année 1854 au prochain rapport provincial.

---

J. Crépon, Paris 1886, II, 28). Un reçu de 500 frs, du 25 sept. 1839, montre que l'impression fut aux frais de Lacordaire (cf. Dijon, Bibl. mun., ms. 1726, fol. 464).

En 1840, l'impression de la Vie de saint Dominique fut également aux frais de l'auteur. La facture, en date du 20 nov. 1840, se monte à 2.308,45 frs. (cf. *ibid.*, fol. 465). Il n'en fut pas de même des éditions suivantes, réglées par contrat, et d'un rendement bénéficiaire immédiat.

Au détail des dépenses de 1841 s'inscrit une somme de 630,50, représentant les frais de papier et d'impression d'une édition du *Textus des Constitutions*. Cf. Appendice IV.

En 1844, l'impression de l'éloge funèbre de Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, coûta à Lacordaire 491,85 frs. Le premier tirage fut de 1.500 exemplaires, le second de 580 (cf. Dijon, Bibl. mun., ms. 1726, fol. 470).

Au budget de 1845 et 1846 figurent les frais de sous-location d'une maison située près de Saint-Sulpice, 3 rue Honoré Chevalier. C'est en février 1845 que Lacordaire se décida à amorcer, par ce pied-à-terre, une fondation à Paris. Il s'y installa en mai 1845 avec le P. Danzas, en laissant le troisième étage de l'immeuble à la disposition de la mère du P. Besson. En janvier 1846 il renonça à ce début de fondation et cessa la location. Le premier trimestre de sa location, 475 frs, n'ayant couru que du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> oct. 1845 (cf. reçu, daté du 4 octobre 1845, dans Dijon, ms. 1726, fol. 473), il faut penser que la location des mois précédents fut assurée par des amis, au nombre desquels sans doute l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires. Cf. à ce sujet une lettre de Lacordaire à M. de Saint-Beaussant, du 25 février 1845, citée dans: *Année dominicaine*, 1929, 325. — Divers travaux exécutés dans la cour de cette maison se montèrent à 198,75 frs, payés le 14 nov. 1845 (reçu; Dijon, ms. 1726, fol. 474). Le 5 janvier 1846, Lacordaire remit à l'abbé Le Boucher les 475 frs pour le trimestre oct.-décembre, et le 24 janvier 575 frs pour le nouveau trimestre en cours, alors qu'il quitta la maison à la fin du mois (cf. Reçus dans Dijon, 1726, fol. 475 et 476).

Les dépenses de 1850 sont expliquées ainsi par Lacordaire dans une lettre au P. Jandel, du 6 mars 1851: « Les dépenses totales de la Province se sont élevées pour 1850 à la somme de 78 mille francs; l'an dernier, je veux dire 1849, elles ne s'étaient élevées qu'à 45 mille. C'est trente-trois mille francs de plus pour 1850. Sur cette somme il y a eu sept mille frs de réparation à Flavigny, quatre mille pour la garderie de Chalais et les intérêt dus à M. Sappey pour le reste de son prix de vente non payé, et sept mille francs pour la sacristie de Paris. En retranchant ces dix-huit mille francs, le résultat est de soixante mille francs pour la nourriture, l'entretien et les voyages d'une moyenne de soixante religieux; mille francs par personne. Je comprends les convers et les serviteurs dans le nombre des religieux... ».

Aux dépenses de 1852 et 1853 se rattache l'achat à Flavigny d'une maison proche du couvent, pour la somme de 5.650 frs (Cf. lettre au P. Jandel, du 23 juin 1852).

La divine Providence, qui nous a dit dans son Evangile: *cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice*, a donc versé dans nos mains, en seize annuités, la somme de 686,828 fr., ce qui donne en moyenne 42,914 fr. 25 c. par année.

Ces ressources nous sont venues de notre travail<sup>20</sup>, du patrimoine de quelques-uns des Frères<sup>21</sup>, et, en très petite proportion, des dons pieux qui nous ont été faits. Il est remarquable que les étrangers à l'ordre n'ont jamais été que pour très peu dans les secours qui nous sont venus. Je dois cependant signaler la bibliothèque de Nancy, qui nous a été donnée par les héri-

---

Cette maison fut démolie, et sur le terrain fut construit un bâtiment complet comprenant une grande chapelle, sacristie, salle de récréation, bibliothèque et 12 cellules. « Nous avons dépensé 55.000 frs pour la construction de l'église de Flavigny, et dix mille fr. en outre pour la transformation de l'ancienne chapelle, en quartiers, habitations, avec des accessoires. Ces travaux nous ont écrasés et si j'acquittais à la minute tous les mémoires il ne resterait pas un sou en caisse à la fin de l'année... » (Lettre au P. Jandel, 6 décembre 1853).

<sup>20</sup> « Les fruits de nos travaux, livres et prédications... en cette année 1842 se sont montés à trois mille six cents francs », écrit Lacordaire à l'évêque de Strasbourg, le 12 octobre (lettre publiée dans: *Année dominicaine*, 1910, 292-295; le passage cité, 293). « Nos travaux... », à cette date il est bien le seul à travailler, tous ses frères étant encore à Bosco! Il est trop clair que, dans la suite, l'apport personnel de Lacordaire aux moyens d'existence de ses religieux, sera considérable. Une lettre du 7 avril 1845 à la Comtesse de Mesnard donne à ce sujet d'intéressantes précisions. La destinataire y avait droit, étant une des plus généreuses bienfaitrices de la restauration dominicaine en France: « ... J'ai apporté un peu d'argent à Chalais, grâce à la générosité de Lyon et au rapide début de mon premier volume [Le tome I des Conférences de Notre-Dame de Paris, paru en 1844, et contenant les conférences des années 1835, 1836, 1843]. J'étais bien inquiet de savoir comment je paierais le premier terme de Chalais, et voilà qu'en trois mois je gagne 8000 Fr. sur un volume, 5000 Fr. sur la livraison des conférences de cette année [en effet les conférences, à partir de 1845, furent immédiatement livrées à l'impression], 1000 Fr. à Notre-Dame de Paris, et 3000 Fr. à St Jean de Lyon, sans compter 7000 Fr. pour la seconde édition du 1<sup>er</sup> volume; en tout 24,000 Fr. en quatre mois. Il est vrai que tout n'est pas immédiatement payable, mais il est assuré. Quelle providence! N'en dites rien au moins; on croirait que nous nageons sur l'or, et Dieu sait s'il en est quelque chose... ». La collection des lettres de Lacordaire à Mme de Mesnard se trouve aux Archives de l'Ordre.

Les indications données plus haut sur les prédications assurées par les Pères à partir de 1846 suffisent à suggérer l'importance de leur apport au budget commun. La lettre du 6 mars 1851, déjà citée, au P. Jandel, donne également cette indication, pour l'année 1850: « L'église de Paris [église des Carmes], recette brute, nous a rapporté treize mille francs. Frais déduits, nous avons eu six mille fr. de bénéfice... ».

<sup>21</sup> Peu d'indications précises sur ce point. Dans la lettre du 12 octobre 1842 à l'évêque de Strasbourg, citée à la note précédente, on lit: « Nos patrimoines réunis..., y compris les rentes et pensions, peuvent s'élever, quant à présent, à un capital de cent soixante mille francs... ».

tiers de M. l'abbé Michel<sup>22</sup>, les frères Simonin; une somme de dix-huit mille francs, qui nous a été versée par un comité formé à Dijon sous la présidence de Mgr. Rivet, évêque de cette ville<sup>23</sup>; une autre somme de trente-deux mille francs, que nous a fait tenir une main inconnue. Je ne mentionne pas de nouveau les bienfaits du Frère de St. Beaussant, puisqu'étant entré dans l'ordre, sa qualité de bienfaiteur ne nous apparait plus qu'à travers la parenté spirituelle qui nous unissait.

[f. 6<sup>r</sup>]. Beaucoup de personnes cependant, placées dans une position médiocre ou empêchée, nous ont favorisés de tout leur pouvoir, et si nous ne les nommons pas, ce n'est point faute de reconnaissance, mais pour laisser sur leur charité le voile qu'y a mis leur modestie. Bien des vœux et des prières nous ont suivis dans nos épreuves; bien des bourses étroites nous ont été ouvertes, et le denier du pauvre sera un jour trouvé dans nos fondemens<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> L'offre de cette bibliothèque fut un des motifs qui déterminèrent Lacordaire à choisir Nancy comme lieu de sa première fondation en France. En arrivant le 24 novembre 1842 dans la capitale lorraine où sa station devait commencer trois jours plus tard, son projet était déjà arrêté de s'établir d'abord dans le diocèse de Strasbourg. L'évêque y consentant sans la moindre réticence, des démarches avaient déjà été faites pour trouver une propriété à vendre à un prix « commode ». Cf. Lettres inédites du P. Lacordaire à Mgr A. Raess, évêque de Strasbourg, dans: *Année dominicaine*, 1910, 292-295, 284-387.

Huit jours de séjour à Nancy suffirent à remettre tout en question:

« ... Peu de jours après mon arrivée à Nancy, j'ai été mis en rapport avec les légataires universels de M. l'abbé Michel, ancien curé de la cathédrale; leur oncle, par un article détaché de son testament, dispose que sa bibliothèque, composée d'environ douze mille volumes, sera donnée par eux à un établissement ecclésiastique ou religieux, autre que le séminaire, qui viendrait à se former dans le diocèse de Nancy, et qui aurait pour but l'enseignement théologique, ou un but analogue. Ces messieurs m'ont offert cette bibliothèque, à la condition que nous nous établirions dans le diocèse de Nancy; elle est estimée 80.000 frs; et renferme, entre autres, deux mille volumes in-folio de matières ecclésiastiques et religieuses... ». La lettre parle ensuite d'arrangements proposés par Mr Jandel, le père du religieux, pour la jouissance immédiate d'une maison aux environs de Lunéville. Médiocrement intéressante pour l'établissement d'un couvent définitif, la proposition, en rendant possible un établissement provisoire, permettait de profiter de l'offre des frères Simonin. « Nous aurions de plus une bibliothèque, d'une énorme valeur, telle qu'en 25 ans et même davantage, il nous serait impossible de la former ». Et la fondation lorraine est décidée, que la générosité de M. de Saint-Beaussant permettra bientôt de réaliser à Nancy même.

Lors des expulsions de 1903, le respect des conditions des donateurs obligea les Pères du couvent à entreposer « provisoirement » la bibliothèque au Grand-Séminaire. Il n'a pas été possible depuis de la récupérer.

<sup>23</sup> Cf. Appendice II.

<sup>24</sup> Pour susciter et entretenir les générosités, Lacordaire organisa, en novembre 1841, l'« Œuvre dominicaine », qu'un prospectus de six pages fit connaître. Ce

## § 3.

*Actif et passif de la Province.*

L'actif de la Province se compose ainsi qu'il suit:

1 <sup>o</sup> . Le couvent de Nancy avec ses dépendances et sa bibliothèque, cent mille francs, ci . . . . .	100,000 fr.
2 <sup>o</sup> . Le couvent de Chalais, cinquante mille francs, ci . . . . .	50,000
3 <sup>o</sup> . Le couvent de Flavigny, avec ses augmentations, quarante mille francs, ci . . . . .	40,000
4 <sup>o</sup> . Le couvent de Toulouse, soixante mille francs, ci . . . . .	60,000
5 <sup>o</sup> . Les meubles et les livres de ces diverses maisons et de celle de Paris dont nous sommes que concessionnaires à temps, ci . . . . .	15,000
6 <sup>o</sup> . Un champ, près de Flavigny, trois cents francs, ci . . . . .	300
7 <sup>o</sup> . Un monticule situé dans l'ancien domaine du monastère de Prouille, deux cents francs, ci . . . . .	200 <sup>25</sup>
8 <sup>o</sup> . Ouvrages de librairie dont nous avons la propriété, soixante mille francs, ci . . . . .	60,000 <sup>26</sup>
9 <sup>o</sup> . Douze mille deux-cents quatre-vingt douze francs en espèces dans la caisse provinciale, ci . . . . .	12,292
	<hr/> 337,792 fr.

texte, où se retrouvent quelques thèmes du « Mémoire pour le rétablissement... » et du discours de février 1841 sur la Vocation de la nation française, n'a pas pris place dans les « Œuvres » de Lacordaire; il est heureusement reproduit dans A. d'Arres, *Mon portefeuille et Souvenirs du noviciat de Bosco*, Paris 1884, 345-351. (A. d'Arres est le pseudonyme de Augustin David qui prit l'habit de l'ordre à Bosco en même temps que Piel et quitta le noviciat au bout de quelques mois). A Paris l'Œuvre dominicaine ne comportait pas moins de six trésoriers: l'abbé Desgenettes, curé de N-D. des Victoires, l'abbé Hamelin, curé de l'Abbaye-aux-Bois, Mme Swetchine, Montalembert, A. de Falloux, le Dr J.-P. Tessier.

<sup>25</sup> Cf. lettre de Lacordaire au P. Jandel, 11 novembre 1852: « J'ai visité les lieux primitifs de notre histoire dans un récent voyage en Languedoc, particulièrement Fanjeaux et Prouille. Par suite, Madame de Chambert, propriétaire du terrain de Prouille, et belle mère de Mr Duchâtel, l'ancien ministre, nous offre une partie de cette terre sacrée pour y bâtir une chapelle commémorative à Notre Dame de Prouille. C'est une éminence située à l'extrémité du terrain, à la croisée de quatre routes, en face de Fanjeaux et où l'on peut bâtir même une église. Elle nous le céderait gratuitement. Je vous demande l'autorisation d'accepter cette donation... ».

<sup>26</sup> Ces « ouvrages de librairie », qui représentent une part importante du capital de la Province, ce sont purement et simplement les œuvres de Lacordaire lui-même, auxquels il faut ajouter le Manuel du tiers-ordre composé par le P. Jandel et publié en 1849. Les divers contrats d'édition passés avec Debécourt d'abord, puis avec ses successeurs Sagnier et Bray, sont conservés dans le ms. 1726 de la Bibl. de Dijon, fol. 410 et ss.

[f. 6 <sup>v</sup> ]	Report	337,792 fr.
10°. En un billet payable chez M. M. Sagnier et Bray, au 15 janvier prochain, trois mille francs, ci . . . . .		3,000
11°. En droits sur la faillite Leroy-Chabrol et Cie, treize mille trois cents vingt et un francs, ci . . . . .		13,321 <sup>27</sup>
12°. En un billet échu sur M. Bouchard, de Ribeauvillé, deux mille francs, ci . . . . .		2,000
13°. En un billet échéant le 29 octobre 1861, avec intérêts capitalisés d'année en année, sur M. Brulé, douze cents francs, ci . . . . .		1,200
14°. En un billet échéant le 29 octobre 1856, avec intérêts capitalisés sur M. Brulé-Pelletier, douze cents francs, ci . .		1,200
15°. En un billet échéant le 29 octobre 1855, sur M. Brulé-Pelletier, douze cents francs, ci . . . . .		1,200
16°. A recouvrer sur le patrimoine du R. P. Hiss, quatre mille francs, ci . . . . .		4,000
17°. A toucher sur Mme Poussielgue-Rusand, à Paris, en vertu d'un contrat, au 31 décembre, dix mille francs, ci . . .		10,000 <sup>28</sup>
	Total de l'actif	373,713 fr.

Nous n'avons pas compris dans cette évaluation de l'actif de la Province les dispositions testamentaires des religieux, soit parce qu'elles ont un caractère éventuel, soit parce que plusieurs sont rédigées sous une forme qui ne permet pas de déterminer exactement leur valeur. Néanmoins il ne faut pas les perdre de vue, quand il s'agit de se rendre compte des ressources futures de la Province. Nous avons suivi en cette matière deux règles que nous devons jamais abandonner: premièrement, de laisser à nos religieux, avant leur profession, une pleine et [f. 7<sup>r</sup>] entière liberté de cœur au sujet de leur testament; en second lieu, de ne point accepter ce qui serait fait par eux au préjudice notable de leurs proches parens, mais de les induire alors à respecter tout ensemble les droits de la famille et l'honneur de l'ordre.

<sup>27</sup> Sur cette faillite, une allusion dans une lettre au P. Jandel, du 24 mai 1854.

<sup>28</sup> Cette somme représentait le troisième et dernier versement prévu par un contrat passé le 10 mai 1854 avec Madame Poussielgue-Rusand, aux termes duquel Lacordaire avait cédé la propriété non pas de son texte mais d'une édition en cinq volumes de ses œuvres. Cf. Bibl. de Dijon, ms. 1726, fol. 422. Le tirage était de 2.000 exemplaires in-8° et 5.000 exemplaires in-12.

Le passif de la Province se compose ainsi qu'il suit:

1 <sup>o</sup> . Il est dû sur le couvent de Nancy une somme de huit mille francs, payables en deux annuités de quatre mille francs chacune à la mort de Mme Joly, ci . . . . .	8,000 fr. <sup>29</sup>
2 <sup>o</sup> . Il est dû sur le couvent de Chalais une somme de vingt-neuf mille sept cents quinze francs, payable le 1 <sup>er</sup> avril 1861 à M. l'abbé Dupuy, curé de Vizille, avec intérêts à cinq pour cents chaque année, ci . . . . .	29, 715 <sup>30</sup>
3 <sup>o</sup> . Il est dû sur le même couvent à M. Michel une somme de quatre mille cent vingt-cinq francs, 73 c. payable d'année en année par onzième de 515 fr. 84 c., ci . . . . .	45,125,73 <sup>31</sup>
4 <sup>o</sup> . Il est dû sur le couvent de Flavigny une somme de treize mille cinq cents francs, payable au mois de novembre 1868, aux anciens propriétaires, et sans intérêts jusqu'à l'échéance, ci . . . . .	13,500 <sup>32</sup>
5 <sup>o</sup> . Il est dû sur le couvent de Toulouse à M. de Puymirol la somme de cinquante mille francs, payable en cinq annuités de dix mille francs chacune au 1 <sup>er</sup> novembre de de chaque année, avec intérêts à cinq pour cent, ci . . . . .	50,000
	<hr/>
	105,340 fr. 73
	Report 105,340 fr. 73
[f. 7 <sup>v</sup> ]	
6 <sup>o</sup> . Il est dû à M. Flandin, de Frolois, sur les bois de la chapelle de Flavigny, une somme de dix mille francs payables à une époque indéterminée, avec intérêts à cinq pour cent, ci . . . . .	10,000 <sup>33</sup>
7 <sup>o</sup> . Il est dû au même, pour le même objet, une somme de quatre cents cinquante sept francs, payable immédiatement, ci . . . . .	457
8 <sup>o</sup> . Il est dû, pour le même objet, c'est à dire pour la construction de la chapelle de Flavigny, à M. Landrot, entrepreneur, une somme de mille francs, ci . . . . .	1,000
	<hr/>
	Total du passif 116,797, fr. 73

<sup>29</sup> Prix d'une maison contiguë au couvent achetée à Mme Joly le 20 juin 1846 en vue de l'agrandissement des constructions.

<sup>30</sup> Partie de la créance de M. Sappey, vendeur de Chalais, cédée par lui le 3 avril 1851. Cf. Mémoire pour les frères prêcheurs (Cour d'appel de Toulouse), Bordeaux 1876, p. 46.

<sup>31</sup> M. Michel, banquier à Grenoble. Cf. Bibl. de Dijon, ms. 1726, fol. 451.

<sup>32</sup> Prix de remboursement du couvent (16.000 frs) moins les créances abandonnées le 11 juillet 1849. Cf. Appendice II.

<sup>33</sup> Cette dette, et les deux suivantes, explicitent les indications données par Lacordaire dans sa lettre du 6 décembre 1853 au P. Jandel, citée plus haut, à la fin de la note 19.

En retranchant de la somme active 373,713 fr., la somme passive 116,797, fr. 73, il reste à l'avantage de la Province une somme de 256,915 fr. 27 c, qui sont le fruit de ses travaux et des bénédictions de Dieu pendant les seize premières années de son existence.

*Conclusion.*

Je termine là, mes très révérends Pères, le compte que je vous devais de mon administration. Je vous remercie, et je remercie en vous toute la province de l'affection qu'elle m'a montrée, et qui m'a [f. 8<sup>r</sup>] constamment soutenu dans les épreuves inséparables d'une fondation. A Rome, en Piémont, en France, nous avons vécu comme des frères, et brisé par notre union dans les plus dures traverses les efforts d'un ennemi dont nous avons connu les coups sans connaître son nom. La mort, en moissonnant parmi nous les meilleurs et les plus chers, nous a légué des vertus qui eussent été notre exemple et notre joie, si elles eussent marché devant nous, mais qui ont été notre force près de celui qui nous les a retirées de devant les yeux pour les voir des siens. Nous avons beaucoup perdu, mais nous avons beaucoup retrouvé. Grâce aux morts et grâce aux vivans, nous pouvons aujourd'hui rompre les langes de notre berceau, et, quoique si jeunes encore, sortir des liens d'une autorité qui a duré quatre fois le temps que lui accordent nos Constitutions<sup>34</sup>. J'eusse

---

<sup>34</sup> Selon quels titres juridiques Lacordaire avait-il exercé son autorité pendant ces seize années ?

Lorsque, profès depuis le 12 avril, Lacordaire préside à la petite communauté française rassemblée autour de lui à Sainte-Sabine dès le milieu de mai 1840, il n'est lui-même que simple religieux de la Province romaine; mais sur ces postulants il n'a besoin d'aucun autre titre que celui de son énorme autorité morale. Aurait-il été leur maître des novices, l'année suivante? la question se trouva tranchée par la décision de la S. Congrégation des évêques et réguliers, demandant la dispersion des futurs novices en deux groupes et les éloignant de Lacordaire, maintenu à Rome.

Lorsque, à l'automne de 1842, Lacordaire s'apprête à quitter Bosco où il a rejoint depuis quelques mois les premiers profès français, pour aller prêcher à Nancy, il se préoccupe évidemment des conditions dans lesquelles il pourra entreprendre de façon canoniquement régulière son œuvre de restauration. « Quant aux pouvoirs que vous avez demandés, répond le P. Lamarche le 18 octobre 1842, le Rme Général... vous les accorde verbalement, se réservant de vous les envoyer en écrit un peu plus tard, et cela à raison qu'il doit lui-même demander l'autorisation à la Sacrée congrégation des Evêques et Réguliers pour rétablir notre Ordre en France » (Bibl. de Dijon, ms. 1724, fol. 90 r<sup>o</sup>, pièce n<sup>o</sup> 222).

Près d'un an plus tard (14 sept. 1843), alors que la maison de Nancy est déjà acquise, le P. Lamarche précise à Lacordaire que le Général lui donne « le pouvoir de faire venir en France ceux de nos confrères qui sont à Bosco, à mesure que vous

dû, en abdiquant le pouvoir, vous rendre l'obéissance plus douce en la pratiquant moi-même: c'eût été, ce semble, le plus heureux pour moi, le plus utile pour vous. Mais, sans l'avoir cherchée, une nouvelle mission, qui se rattache à la première, m'appelle loin de vous. Je l'accepte de Dieu, soit qu'il veuille, en effet, fonder par mes mains le Tiers-ordre enseignant, soit qu'il ait d'autres desseins impénétrables à nos courtes pensées. Je m'éloigne sans vous quitter, priant Dieu de me bénir avec vous, de maintenir dans vos maisons et dans vos cœurs la paix, l'union, l'observance, la soumission filiale à l'autorité, l'esprit de nos saints, la vie apostolique, de vous faire croître enfin *comme les étoiles du ciel et le sable de la mer*<sup>35</sup>.

Au couvent de St. Dominique de Flavigny, 15 septembre 1854.

Fr. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Prov. des Fr. Prêch.

#### APPENDICE I

*Lettres de Lacordaire érigeant la maison de Nancy en couvent formel*  
(9 oct. 1846)

Nos Fr. Henricus-Dominicus Lacordaire, Ordinis Praedicatorum, in sacra theologia magister, et Magistri Generalis commissarius in Francia delegatus.

avez besoin d'eux... Vous avez ce pouvoir en vertu des pouvoirs généraux vous accordés par votre patente... » (ibid., fol. 147 v<sup>o</sup>, pièce 249).

La patente en question est sans doute celle qui donna à Lacordaire le titre de Commissarius magistri generalis in Francia, auquel le P. Lamarche fait allusion dans une lettre du 22 août 1844 (Bibl. de Dijon, ms. 1724, fol. 190, pièce n<sup>o</sup> 270) et que l'on peut lire sous la signature du Père dans le Registre des vestitions et professions du couvent de Chalais, à partir du 4 août 1845. Mais de cette patente nous ne connaissons ni la teneur complète, ni la date.

Au cours du voyage que Lacordaire fit à Rome à la fin de l'été 1847, le P. Ajello, Maître général, l'institua Vicarius generalis in toto Galliarum regno. Les patentes sont datées du 8 octobre 1847 (Archives de la province de France).

Les patentes de nomination de Prieur provincial de la Province de France furent signées le 15 septembre 1850 par le P. Gigli, Vicaire de l'Ordre.

Ainsi les pouvoirs canoniques de Lacordaire sur la Province de France expiraient le 15 septembre 1854. Au terme de la législation en vigueur il n'était pas rééligible avant huit années. C'est pourquoi lorsque, quatre ans plus tard, au Chapitre suivant, le P. Besson, après avoir visité la Province déchirée à propos de la fondation du couvent de Lyon, fit prévaloir l'idée que seul le fondateur de la Province pouvait la sauver de la ruine qui semblait la menacer, Lacordaire ne fut pas élu, mais postulé.

<sup>35</sup> Cette conclusion est reproduite, avec une légère erreur de lecture, par Cho-carne, op. cit., 569-570.

Gratia Dei evenit quod domus nostra Nanceiensis, cuius a quatuor abhinc annis fundamenta jaciebamus, tandem ad numerum sufficientem religiosorum attigerit, et omnibus rebus et aedificiis vitae religiosae necessariis provisa sit, ita ut nihil amplius obstet quominus in conventum regularem erigatur. Quod nos considerantes, in virtute facultatum nobis a Magistro generali concessarum, Sanctoque Dei nomine invocato, hanc nostram domum Nanceiensem in Domum Professam et conventum regularem Ordinis nostri erigere volumus, et reipsa per praesentes erigimus, intendentes ut religiosi in ipsa habitantes ad omnia officia quibus talis domus obligatur perpetuam dent curam, et omnibus privilegiis secundum jus et constitutiones nostras annexis gaudere valeant. Statuimus insuper et erigimus et dedicamus hunc conventum sub titulo *Sanctae-Mariae de Quercu*, in memoriam conventus et sanctuarii provinciae nostrae romanae cui nomen italice *La Quercia*, in quo conventu et sanctuario percelebri primi Patres provinciae dominicanae in Francia restitutae novitiatum egerunt et vota solemnna emiserunt. In quorum fidem etc.

Datum Nancei, in conventu nostro Sanctae-Mariae de Quercu, sub signo et sigillo nostro, die nona octobris, anno Domini 1846.

Fr. HENRICUS-DOMINICUS LACORDAIRE,  
Mag. Gen. Comm.

## APPENDICE II

### *Notes et documents sur la fondation de Flavigny.*

Th. Foisset présente la fondation de Flavigny comme un « résultat considérable » de la station d'Avent prêchée par Lacordaire à la cathédrale de Dijon du 3 décembre 1848 au 28 janvier 1849<sup>36</sup>. Il faudrait renverser le rapport. C'est bientôt plutôt en effet par gratitude pour les exceptionnelles conditions de l'établissement à Flavigny que Lacordaire, quelque temps réticent, finit par accepter de prêcher dans sa ville d'origine.

Faute de disposer des lettres adressées par Lacordaire à son cousin germain Dugied, médecin à Dijon, il n'est pas possible de retracer avec l'exactitude souhaitable l'histoire de cette fondation. Du moins pouvons-nous présenter ici quelques pièces importantes, pour la plupart encore inédites, qui témoignent du dévouement du clergé dijonnais à la cause dominicaine.

1° Dès le 14 juillet 1845, Mgr François Rivet, évêque de Dijon, au nom « d'une population qui a bien quelque droit à votre affection », invite Lacordaire à réserver pour Dijon son carême de l'année suivante<sup>37</sup>. Le conférencier

<sup>36</sup> Th. Foisset, Vie du R. P. Lacordaire, Paris 1870, II, 158.

<sup>37</sup> Dijon, Biblioth. municipale, ms. 1724, fol. 224, pièce n° 286.

de Notre-Dame répond que d'ici quelques années il ne pourra prêcher hors de Paris. Mais ce carême refusé à Dijon, il l'accorde à Strasbourg.

Une nouvelle demande de Mgr Rivet, du 5 septembre 1846<sup>38</sup>, reçoit encore une réponse négative. L'évêque revient néanmoins à la charge le 21 novembre de la même année<sup>39</sup>. Mes carêmes de 1847 et 1848 sont déjà promis, rétorque Lacordaire; rien de possible à Dijon avant le carême de 1849<sup>40</sup>.

2° Mais déjà le cousin dijonnais, Dugied, ambitionne pour son pays une fondation dominicaine. On en parle dans la famille Lacordaire. Seul le principal intéressé n'est pas au courant. Il faut qu'il aille à Liège, où son frère Théodore est professeur, pour en être informé:

Liège, 25 février 1847.

Mon cher Léon,

En arrivant ici, j'ai vu Théodore qui m'a montré une lettre de toi où il est question d'un établissement de notre Ordre à Dijon. Il paraît que ce serait Dugied qui en serait le principal fondateur si nous voulions nous y prêter. Comme cela était tout à fait nouveau pour moi, je n'ai rien pu dire sinon que je choiserais volontiers Dijon pour y placer notre troisième maison française dans le cas où nous y trouverions quelque facilité. Mais tu m'obligerais de me parler un peu plus au long des intentions de Dugied, afin que moi-même je pusse m'expliquer plus longuement avec lui. Je ne lui écris pas tout d'abord de peur d'aller trop vite en une chose si importante et avant de savoir quelque chose de positif...<sup>41</sup>

3° Lacordaire n'étant pas allé une seule fois à Dijon au cours de l'année 1847 et n'ayant pas eu ainsi l'occasion de s'entretenir oralement avec son cousin, c'est par écrit que dut se réaliser l'échange de vues dont nous ne connaissons que les résultats.

La préoccupation d'une fondation en Bourgogne n'est sans doute pas étrangère au projet d'une prédication d'Avent à Dijon, faute de pouvoir avant longtemps y prévoir un Carême. Qui en a eu l'idée? Mgr Rivet? — non. Lacordaire? ne serait-ce pas plutôt son cousin? C'est ce dernier en tout cas qui informe l'évêque. En effet, celui-ci, sollicitant cette fois un discours pour l'inauguration d'un monument à saint Bernard, remercie l'orateur « d'avoir bien voulu penser à nous pour l'avent de 1848. M. Dugied a du vous écrire à ce sujet » (Lettre du 14 octobre 1847)<sup>42</sup>. Répondant immédiatement qu'il

<sup>38</sup> *ibid.*, fol. 264, pièce n° 304.

<sup>39</sup> *ibid.*, fol. 270, pièce n° 307.

<sup>40</sup> Lettre du 29 novembre 1846, publiée dans: Année dominicaine, 1887, 538-539.

<sup>41</sup> A Monsieur, Monsieur Léon Lacordaire, architecte, place St Bernard, à Dijon. (Côte d'Or) France. L'original de cette lettre, encore inédite, appartient à M. Bonnet-Madin, à Dreux.

<sup>42</sup> Dijon, Bibl. mun., ms. 1724, fol. 316, pièce n° 329.

n'est pas libre pour la cérémonie projetée, Lacordaire ne fait aucune allusion à cette future station de Dijon, et pas davantage aux démarches que poursuit son cousin <sup>43</sup>.

4<sup>o</sup> Celui-ci est en effet si actif qu'il peut bientôt présenter des propositions précises:

Dijon, 11 janvier 1848 <sup>44</sup>

Mon cher cousin,

Je puis enfin vous faire des propositions relatives à l'établissement de l'ordre de St Dominique dans notre pays: ces propositions sont moins de moi que des personnes dont il va être question.

Flavigny, petite ville de 12 à 1500 âmes, à 15 kilom. de Semur, est chef lieu d'un canton où la religion a conservé beaucoup d'empire; il y existe un vaste couvent qui, avant la révolution appartenait aux bénédictins; après le rétablissement du culte, cette maison resta sans emploi jusqu'en 1819, époque où l'on y plaça une succursale du petit Séminaire <sup>45</sup>. Par suite des ordonnances de 1828, cette succursale fut supprimée et les Sœurs de la Providence y installèrent leur maison mère; elles l'ont quitté, il y a environ deux ou trois ans, pour transférer [sic] leur établissement à Vitteaux, parce que l'air y était trop vif pour les jeunes filles qu'elles y élevaient.

Dans cette circonstance, le clergé du pays, pour éviter la fondation d'une manufacture qui eut tout démoralisé, se décida à acheter le couvent. On fit appel aux anciens élèves du séminaire; Mr l'abbé Moreau, curé de St Bénigne, l'un des principaux d'entr'eux, se mit à la tête de cette opération et ces vastes bâtiments furent acquis moyennant seize mille francs, prix bien inférieur à la valeur vénale des matériaux.

Il y a quelques semaines je parlai à Mr le curé du projet d'établir l'ordre de St Dominique dans notre pays, je lui rapportai ce dont il a été question entre vous et moi, à savoir, que si avec l'approbation de Mgr on vous assurait une maison suffisante et trois mille francs par an pendant cinq ans pour votre noviciat, vous pourriez vous engager à installer successivement douze religieux spécialement chargés d'évangéliser le diocèse. — A quelques jours de là M. l'abbé Moreau me dit qu'après en avoir conféré avec de notables ecclésiastiques de la ville, ils avaient pensé qu'il fallait mettre la maison de Flavigny à votre disposition; il écrivit donc aux personnes intéressées dans la propriété de la maison et, par suite de leur réponse, il a été décidé que les propositions suivantes vous seraient adressées.

1<sup>o</sup> On vous offre la jouissance du monastère et de ses dépendances pour vingt années, à la seule condition de payer les impôts et d'entretenir les bâtiments.

Je suis chargé de vous dire que si l'on ne vous en donne pas dès à présent la propriété c'est, pour la plupart, par crainte du radicalisme. La Suisse les effraye,

<sup>43</sup> Lettre du 22 octobre 1847, publiée dans: Année dominicaine, 1887, 539-540.

<sup>44</sup> Dijon, Bibl. mun., ms. 1724, fol. 332-333, pièce n<sup>o</sup> 336.

<sup>45</sup> Dugied se trompe. C'était un pensionnat d'Ursulines et non le petit séminaire qui avait occupé ce qui subsistait de la célèbre abbaye. Le curé de St Bénigne relève cette erreur dans la lettre citée ci-après.

ils pensent que si pareille chose arrivait en France, le couvent courrait moins de risques entre leurs mains qu'entre les vôtres. Du reste je pense qu'il serait facile de vous assurer le droit d'acquérir à l'expiration des vingt années de jouissance, au prix payé par les propriétaires actuels, c'est à dire presque pour rien. Vous pourriez en faire une condition de votre acceptation.

2° On joindrait une somme de huit mille francs en espèces, pour les frais d'installation; cette somme doit suffire, car la maison est en bon état; elle vous serait comptée au fur et à mesure de vos besoins.

Dès que votre réponse sera connue, si elle est pour l'acceptation, une démarche décisive sera faite auprès de l'Evêque, et, son consentement obtenu, on s'occupera des 3.000 fr. qui vous seront nécessaires chaque année, pendant cinq ans.

L'opinion de ces MM est, qu'il vaut mieux que votre premier établissement aît lieu hors Dijon que dans la ville: une fois bien posés dans le diocèse, vous arriverez tout naturellement à avoir une maison à Dijon.

En résumé il s'agit pour l'ordre de St Dominique de fonder un grand établissement au centre de la Bourgogne; c'est une province envahie de plus en plus par l'irréligion qu'on lui demande d'évangéliser; il est appelé, non par une ou deux personnes pieuses mais par les principaux et plus considérés membres du clergé du pays, auxquels, inévitablement, des catholiques laïcs dans une position élevée se joindront bientôt.

Examinez ces choses devant Dieu; considérez d'une part les avantages résultant de l'acceptation; de l'autre les conséquences d'un refus. Puisse le saint fondateur de votre ordre vous obtenir le courage nécessaire pour entreprendre ce grand travail. — Répondez-moi promptement, parce qu'on veut éviter les indiscretions près de l'Evêque. Votre lettre sera communiquée aux intéressés.

Agréez, mon cousin, l'expression de mon bien sincère attachement.

Dugied

4° Dès le 15 janvier, Lacordaire précise dans quelles conditions il accepterait la proposition qui lui est faite. Et un mois après, le curé de St Bénigne de Dijon peut lui rendre compte de l'heureux résultat des diverses démarches accomplies.

Dijon le 23 février 1848 <sup>46</sup>

Mon très Révérend Père,

Vous avez été informé par Monsieur Dugied des démarches faites collectivement par M. le curé de Flavigny et MM. les Curés de Dijon auprès de Monseigneur l'Evêque à l'effet d'obtenir son consentement à l'établissement d'une maison de l'Ordre de Saint Dominique à Flavigny, Monseigneur, après nous avoir demandé du temps pour réfléchir à une affaire aussi importante et la soumettre à son Conseil, nous a fait connaître, dans une seconde entrevue, qu'il agréait avec une vive reconnaissance la proposition que nous avons eu l'honneur de lui soumettre au nom des propriétaires actuels de l'ancien couvent de la Providence à Flavigny.

<sup>46</sup> Dijon, Bibl. mun., ms. 1724, fol. 338, pièce n° 339.

Sa Grandeur m'a chargé de vous annoncer officiellement qu'elle vous accordait avec bonheur son consentement pour fonder une maison de votre Ordre à Flavigny, en déclarant du reste qu'elle ne prétendait nullement prendre à charge les dépenses que nécessiterait un pareil établissement. Nous l'avons complètement rassurée à cet égard.

Le consentement de Monseigneur étant obtenu, je m'empresse de vous dire au nom de MM. les ecclésiastiques qui ont acheté le couvent de Flavigny qu'ils acceptent avec bonheur les conditions énoncées dans votre lettre du 15 janvier dernier, dont ils ont pris connaissance. Il est donc convenu entre eux et vous, comme vous le demandez :

1<sup>o</sup> Que l'ancien couvent non pas des bénédictins, comme votre lettre l'énonce, mais des Sœurs de la Providence de Flavigny vous sera remis pour vingt ans sans autres charges que l'impôt et l'entretien :

2<sup>o</sup> Que l'on vous comptera huit mille francs de frais d'installation au fur et à mesure des besoins.

3<sup>o</sup> Qu'on vous assurera un revenu de trois mille francs pour les cinq premières années ;

4<sup>o</sup> Qu'au bout de vingt ans vous aurez la faculté d'acquérir le couvent au prix qu'il a coûté aux possesseurs actuels.

5<sup>o</sup> Que de votre côté, vous porterez vos religieux au *minimum* de douze Pères de chœur, en commençant par un moindre nombre.

Ces Messieurs désireraient savoir l'époque approximative où il vous sera possible de porter les religieux au *minimum* de douze Pères de chœur.

Il est entendu, comme vous nous l'annoncez, que les trois mille francs de revenu ne courront qu'à partir du moment de la prise de possession, laquelle aura lieu au plus tard le 1<sup>er</sup> 7<sup>bre</sup> 1849.

Vous savez comme moi, mon Révérend Père, que les conditions exprimées dans les art. 2 et 3 seront remplies par de pieux laïques. Nous comptons sur eux ; vous pouvez y compter vous-même. Ils ne nous feront pas défaut. Et quand même, par impossible, cela arriverait, nous trouverions dans le clergé, quoique pauvre, assez de dévouement pour assurer la stabilité de l'œuvre. Je pourrais, au besoin, le garantir.

Je ne saurais vous dire le bonheur avec lequel la nouvelle de votre prochaine arrivée parmi nous a été accueillie par les quelques prêtres qui en ont eu connaissance. Ce n'é<sup>t</sup>é [sic] pas seulement de la joie, c'é<sup>t</sup>é de l'enthousiasme.

Combien je m'estime heureux, pour mon compte particulier, d'avoir été providentiellement choisi pour contribuer, par ma faible entremise, à donner à mon diocèse un établissement qui est destiné à y produire tant de bien. *A Domino factum est istud, et est mirabile in conspectu eius.*

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre très humble et très obéissant serviteur

Moreau

Curé de St B.

5<sup>o</sup> Lacordaire reçoit cette lettre au moment où le gouvernement de Louis-Philippe est renversé et la République proclamée. Le voici bientôt engagé

dans le mouvement politique, par la fondation de l'*Ere nouvelle* et sa candidature à l'Assemblée constituante. Il n'en oublie pas pour autant Flavigny. Mais les perspectives nouvelles ouvertes par la révolution semblent moins rassurantes à Mgr Rivet:

« Mon Révérend Père, écrit-il le 25 mars 1848, Je voudrais pouvoir partager les espérances qu'exprime la lettre que vous avez bien voulu m'écrire au sujet de notre projet pour Flavigny; mais, malgré moi, malgré toute la confiance que m'inspire votre haute perspicacité, je ne puis voir l'avenir aussi dégagé de nuages qu'il vous le paraît... Trop de préventions dans la plupart, trop de haine impie dans quelques uns, trop de timidité, de lâcheté dans plusieurs autres, enfin trop peu d'intelligence de la vraie liberté dans le reste, voilà les mille obstacles qui me semblent devoir s'opposer à la réalisation de nos vœux. Daigne le Seigneur nous venir en aide! »<sup>47</sup>.

Et l'évêque en vient au véritable objet de sa lettre, conseiller à Lacordaire de ne pas se mêler à la vie politique...

Rien d'étonnant alors que, plusieurs mois durant, la correspondance de Lacordaire soit sans allusions à Flavigny. L'offre est venue du diocèse; le diocèse hésite; il n'y a qu'à attendre. Aussi bien la date de septembre 1849, terme du délai envisagé entre les parties, est-elle encore lointaine.

Dans ces conditions, la prédication prévue en Bourgogne pour l'hiver ne s'impose pas davantage. « L'Avent de Dijon est impossible dans l'état des esprits », écrit Lacordaire à son ami Foisset le 17 septembre 1848<sup>48</sup>. Même note deux jours plus tard: « Il n'est rien arrivé d'extraordinaire pour l'Avent de Dijon, sinon que je suis très arriéré pour mes travaux par suite du temps que j'ai passé à Paris, et que de plus, dans les circonstances présentes les esprits ne sont pas assez calmes pour qu'une station produise l'effet désirable dans une ville où les passions sont très chaudes et très animées. Il vaut mieux attendre, ayant surtout besoin de mon temps »<sup>49</sup>. Visiblement, Lacordaire ne tient pas à cette prédication.

6° Mais à Dijon le vent a tourné. Evêque et clergé viennent relancer le prédicateur. « Mgr l'évêque de Dijon me presse de lui tenir parole pour l'Avent que nous touchons: son clergé le désire et son conseil a été unanime à tenir les engagements pris au sujet de notre établissement à Flavigny ». (Lettre du 24 octobre 1848)<sup>50</sup>. Comment refuser le concours de sa parole à un diocèse si dévoué au succès de l'œuvre dominicaine?

<sup>47</sup> *ibid.*, fol. 342, pièce n° 341.

<sup>48</sup> Lettres du R. P. H.-D. Lacordaire à Théophile Foisset publiées par M. Joseph Crépon, Paris 1886, II, 94.

<sup>49</sup> Lettres du R. P. Lacordaire à Mme la Baronne de Prailly publiées par le R. P. Bernard Chocarne, Paris 1885, 136.

<sup>50</sup> Correspondance du R. P. Lacordaire et de Madame Swetchine publiée par la Cte de Falloux, Paris 1864, 476.

La fondation de Flavigny n'est pas un résultat de la prédication à Dijon. La prédication à Dijon est la conséquence de l'offre généreuse de Flavigny.

Lorsque la station d'Avent commence à Dijon le 3 décembre 1848, les ordres sont déjà donnés au prieur de Chalais pour le transfert immédiat du noviciat <sup>51</sup>. Et dès le 6 décembre, un document officiel, transcrit sur parchemin par Lacordaire lui-même, érige canoniquement le nouveau couvent <sup>52</sup>:

Nos Fr. Henricus-Dominicus Lacordaire, Ordinis Fratrum Praedicatorum, in Sacra theologia magister, et Magistri generalis in Francia vicarius generalis:

Dilatationi dominicanae familiae in Francia providere cupientes, quod maxime per multiplicationem conventuum nostrorum in hac regione eveniet, jamdiu diserebamur tertiam domum de novo erigere. Cum autem, Deo omnium bonorum largitore favente, nobis in civitate Flaviniacensi, dioecesis divinionensis, oblata fuisset domus, locum istum tanquam perutilem observantiae canonicae religionis judicavimus, illum que, ex auctoritate nobis commissa, in conventum ordinis nostri erigere statuimus et de facto erigimus.

Item, per easdem litteras et eadem auctoritate, domum probationis novitiorum simplicium ex conventu nostro sanctae Mariae de monte Calesio in praedictum locum transferre et de novo erigere volumus, ita ut ibi, sub regula et constitutionibus nostris et Magistro a nobis designato, ordinis nostri tyrones pie et fortiter disciplinae dominicanae formentur.

Volentes insuper et statuentes quod hac domus nostra Flaviniacensis et novitiatus sub titulo Sancti Patriarchae Dominici inscribatur et Deo omnipotenti commendetur. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. In quorum fidem etc.

Datum Divionis, die 6a Decembris, anno Domini 1848.

Fr. Henricus-Dominicus Lacordaire,

Mag. gen. vic. gen.

7° L'ensemble des opérations ayant conduit à l'acquisition de Flavigny et à l'établissement du couvent est clairement résumé dans une lettre de Lacordaire à un autre Dugied, son oncle cette fois, ancien préfet habitant à Chateau-Thierry <sup>53</sup>.

La quatrième des conditions prévues dans la lettre du 23 février 1848 était qu'au bout de vingt ans l'Ordre pourrait acquérir le couvent. En fait acte de vente fut passé dès le mois de janvier 1849. Une note, conservée aux archives du couvent de Flavigny et maintenant aux archives de la Province, donne la liste des 24 propriétaires et le montant de leur créances respectives:

La Maison de Flavigny a été vendue au Révérend Père Lacordaire le 15 janvier 1849, par devant Maître Virily, notaire à Dijon: Moyennant la somme de 17.090

<sup>51</sup> Lettre du 29 novembre 1848 au P. Aussant, dans *Lettres inédites du R. P. H.-D. Lacordaire*, Paris 1874, 322-324.

<sup>52</sup> Archives de la Province de France.

<sup>53</sup> Lettre du 2 janvier 1849, dans: *Correspondance inédite du E. P. Lacordaire avec Monsieur Dugied...* publiée par l'abbé A. Le Sueur, Paris 1914, 53-54. (Lettre publiée précédemment dans *Revue Lacordaire*, II, 1914, 67-68).

fr 70 prix de revient en y comprenant les frais d'acte, mais remboursables sans intérêt dans le cours de vingt années.

Le Révérend P. Lacordaire s'engage à y établir des religieux de son ordre, devant remplir les fonctions et tenir lieu de missionnaires diocésains.

Etat nominatif des souscripteurs

et

montant de leurs souscriptions:

MMrs: Colet, vicaire Général	1.000
Moreau, Curé de St Bénigne	500
Bauron, Supérieur du G. Séminaire	500
Corbolin, Curé de Frolois	1.000
Aubert, Curé de Collonges	1.000
Salbin, Curé de Vanvey	1.000
Corbolin, Curé d'Hauteroche	1.000
Vingeon, Curé de Poiseul-la-ville	500
Thoulouse [?], Curé de Lucenay-le-duc	500
L'abbé Capitain de Frolois	1.000
Grosley, Curé de Massingy s. Seine	500
Jaquot, Curé de Grésigny	500
Ranviot, Curé d'Arnay-sous-Vitteaux	500
Thévenot, Curé de Gevrey	300
Boudillet, Curé de St Germain-la-feuille	250
Parisot, Curé de Ste Reine	300
Durupt, Curé de Vieilleverge	500
Charvin, Curé de Genay	500
Renciot, Curé de Bussy-le-Grand	1.200
Quaquin, Curé de Salmaise	1.500
Guéneau, Curé de St. Seine l'abbaye	500
Melle Benoit, de Baigneux	500
Thomas, Curé de Gilly	200
Grognot, Curé de Flavigny	1.840,70

C'est le curé de Flavigny qui avança les 1.090,70 frs de frais. Le 11 juillet, 1849, jour de la bénédiction de la chapelle de Flavigny par l'évêque de Dijon, plusieurs des anciens propriétaires renoncèrent purement et simplement à leur créance<sup>54</sup>, ainsi le Vicaire général Colet, le curé de St Bénigne et celui de Froblois<sup>55</sup>.

Etant donné le prix peu élevé de la propriété, et les conditions prévues pour le remboursement, il s'agissait vraiment d'une donation partielle, comme l'affirme Lacordaire dans son Rapport au Chapitre provincial.

<sup>54</sup> Cf. lettre de Lacordaire au P. Aussant, 15 juillet 1849, dans: Lettres inédites du R. P. H.-D. Lacordaire, Paris 1874, 354.

<sup>55</sup> Ces précisions sont données dans le Mémoire pour les Frères Prêcheurs (Cour d'appel de Toulouse, 2<sup>ème</sup> chambre civile), Bordeaux 1876, 48-49.

8° La générosité du clergé dijonnais ne se limita pas d'ailleurs à cette donation partielle. La promesse d'un apport immédiat de 8.000 frs et d'un versement annuel de 3.000 pendant cinq ans fut pratiquement tenue, par les soins d'un comité d'ecclésiastiques présidé par l'évêque lui-même. Ecrivant à Lacordaire le 11 janvier 1854, Mgr Rivet lui déclare:

« ... Ce m'a été une véritable satisfaction de voir marcher sans encombre notre œuvre dite *des Frères Prêcheurs*. Le bienveillant intérêt qui l'avait accueillie à son début ne lui a pas fait défaut un seul moment, et c'est avec bonheur qu'arrivés au terme nous nous sommes vus plus riches que nous ne l'avions pensé, de 3.399,67, qui seront versés dans le cours de cette année entre les mains du Père Prieur de Flavigny. J'en remercie avec vous, mon très Révérend Père, Dieu d'abord, puis nos bons diocésains qui ont si bien compris notre appel... »<sup>58</sup>.

Y a-t-il d'autres exemples, au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècle, d'une telle entente avec le clergé séculier?

### APPENDICE III

#### *Les 82 premiers profès de la Province de France (1840-1854).*

La documentation sur laquelle le P. Lacordaire s'est appuyé pour donner ses chiffres sur le mouvement des professions de 1840 à 1854 n'a pas été intégralement conservée dans les Archives de la Province de France.

En effet le premier registre officiel des vestitions et professions fut ouvert le 4 août 1845, pour les deux premières prises d'habit sur le sol français, celles du P. Souaillard et du Fr. Roaldès, présidées par le P. Jandel. Le P. Lacordaire put donc recourir à ce registre. Pour les 18 professions antérieures à celle du P. Souaillard et effectuées en Italie, à Viterbe et à Bosco, il disposait d'une simple liste nominative. Transmise par lui au P. Danzas an 1854, elle est aujourd'hui au couvent de Lyon.

Dans le registre inauguré le 4.8.1845, chaque religieux se contente d'indiquer son âge et un lieu d'origine, qui n'est pas toujours exactement celui de la naissance.

Les indications précises données ci-après sur les dates et lieux de naissance ne proviennent donc pas pour la plupart de documents officiels, mais de différents répertoires ou carnets établis postérieurement à l'administration du P. Lacordaire. Le plus ancien, d'ailleurs lacunaire pour un certain nombre de notices, a été écrit dans la seconde moitié de l'année 1856.

Dans le présent répertoire, le premier prénom indiqué est le nom de religion; les prénoms de baptême sont entre parenthèses.

<sup>58</sup> Dijon, Bibl. mun., ms. 1725, fol. 177 pièce n° 486.

## Abréviations:

AD = Année dominicaine, Paris 1859-1939.

Catholicisme = Catholicisme. Hier aujourd'hui demain. Encyclopédie dirigée par G. Jacquemet, Paris 1948 ss.

DHGE = Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique.

DTC = Dictionnaire de théologie catholique.

EC = Enciclopedia cattolica.

Flavigny dominicain = Flavigny dominicain. Recueil de souvenirs par une religieuse dominicaine [Mère Dominique des Anges, † 1960, de la Congrégation des dominicaines de Ste Catherine de Sienna, - Etrépnay], Paris 1936.

LTK<sup>1</sup> = Lexikon für Theologie und Kirche, Freiburg 1930-1938.

LTK<sup>2</sup> = Lexikon für Theologie und Kirche, Zweite Aufl., 1957 ss.

- 1 - 12.4.1840: Henri-Dominique (Henri) Lacordaire. Né à Recey-sur-Ource (Côte d'Or) le 12.5.1802, mort à Sorèze le 21.11.1861.

Cf. T. Foisset, Vie du R. P. Lacordaire, Paris 1870; G. Ledos, Morceaux choisis et bibliographie de Lacordaire, Paris 1923; DTC, 8, 2394-2424; EC, 7, 793-795; LTK<sup>1</sup>, 6, 330-331.

- 2 - 12.4.1840: Pierre (Hippolyte) Réquédat. Né à Nantes le 20.4.1817, mort à Rome le 2.9.1840.

Cf. AD, 1863, 6-24; 1911, 488-496; 1937, 37-41, 69-71, 137-138; Flavigny dominicain, 137-144.

- 3 - 30.11.1841: Pie (Louis-Alexandre) Piel. Né à Lisieux le 20.8.1808, mort à Bosco (Piémont) le 19.2.1841.

Cf. A. Teyssier, Notice biographique sur Louis-Alexandre Piel, Paris 1843; Flavigny dominicain, 144-147.

- 4 - 15.5.1842: Vincent (Alexandre) Jandel. Né à Gerbevillers (Meurthe & Moselle) le 18.7.1810, mort à Rome le 11.12.1872. Prieur de Chalais (mai 1844), Nancy (janvier 1846), Flavigny (oct. 1849), Paris (mai 1850); nommé par Pie IX Vicaire général (27.9.1850) puis Maître général de l'Ordre (17.12.1855), réélu dans cette charge par le Chapitre général de Gand (7.6.1862).

Cf. H. Cormier, Vie du Rme Père Alexandre-Vincent Jandel<sup>s</sup>, Paris 1896; EC, 5, 561-562; LTK<sup>2</sup>, 5, 864.

- 5 - 15.5.1842: Raymond Rey-La Fontaine. Né à Pamiers le 5.9.1806 (?), mort à Bosco le 6.11.1843.

Cf. AD, 1869, 309-324; Flavigny dominicain, 148-152.

- 6 - 15.5.1842: Louis (Louis) Aussant. Né à Rennes le 16.12.1816, mort à Toulouse le 23.9.1856. Prieur de Chalais (1846-1849), Paris (1849-1854), Nancy (1854-1855), joua un rôle important dans la fondation des plusieurs congrégations religieuses, notamment les Auxiliatrices du Purgatoire.

Cf. AD, 1924, 212-220; 1926, 344-360.

- 7 - 29.5.1842: Hyacinthe (Charles) Besson. Né à Morey (Jura) le 10.4.1816, mort à Mar-Yacoub (Irak) le 4.5.1861. Premier maître des novices de la Province à Bosco puis à Chalais, prieur de Nancy (oct. 1849) puis de Rome - Sainte-Sabine (oct. 1850); Visiteur apostolique de la mission du Proche-Orient (sept. 1856-juillet 1858) puis de la Province de France (été 1858); Préfet apostolique de la Mission de Mossoul (1859). Auteur des fresques de Saint-Sixte le vieux, à Rome.  
Cf. E. Cartier, *Le R. P. Hyacinthe Besson. Sa vie et ses lettres*, Paris 1865; AD, 1909, 242-277; *Catholicisme*, 1, 1524-1525.
- 8 - 29.5.1842: Antonin (Ferdinand) Danzas. Né à Colmar le 8.5.1817, mort à Lyon le 27.4.1888. Prieur et maître des novices au couvent de Chalais (déc. 1846) et à celui de Flavigny (du 10.12.1848 au 12.10.1849, et du 2.6.1850 au 15.9.1854), prieur provincial de France (1854-1858), premier prieur provincial de Lyon (1862-1866). Auteur d'Etudes sur les temps primitifs de l'ordre de saint Dominique, Poitiers 1873-1885.  
Cf. *Catholicisme*, 3, 464.
- 9 - 29.5.1842: Jourdain Bonhomme. Né à Clermont (Puy-de-Dôme) le 23.8.1814. Sécularisé le 17.4.1848.
- 10 - 2.10.1842: Albert Praquin. Né à Creil (Oise) le 3.10.1819, apostat en sept. 1845 probablement.
- 11 - 23.10.1842: Pierre (Charles) HERNSHEIM. Né à Strasbourg le 21.7.1815, mort à Nancy le 14.11.1847.  
Cf. A. Danzas, *Le Père HERNSHEIM... ?*, Paris 1903; *Catholicisme*, 5, 681.
- 12 - 23.10.1842: Augustin Martin. Né à Neuvillers (Meurthe & Moselle) le 17.8.1818, mort à Flavigny le 27.10.1886. Régent des études à Chalais dès 1845, enseigna jusqu'en 1867; maître en théologie en 1862.  
Cf. Flavigny dominicain, 172-176.
- 13 - 19.6.1843: Thomas HISS. Né à Bersheim (Haut-Rhin) le 9.1.1805 (?), mort à Nancy le 3.2.1878.  
Cf. AD, 1878, 146-150, 187-191; 1906, 145-149.
- 14 - 5.5.1844: Thomas (Louis) Bourard. Né à Paris le 7.9.1818, fusillé à Paris le 25 mai 1871. Sa cause de béatification est introduite parmi celle des martyrs français de la Commune.  
Cf. M.-A. Fabre, *Les martyrs d'Arcueil*, Paris 1837; J.-A. Girard, *Le R. P. Captier et les Martyrs d'Arcueil*, Paris 1955.
- 15 - 20.6.1844: Marcolin Hue. Né à Bayeux le 10.8.1809, mort à Arcueil le 16.3.1879. Prieur de Nancy (1850-1854), il fut, de 1852 à 1868, Vicaire général de la Congrégation de Saint-Dominique du T. O. enseignant, à la fondation de laquelle il eut une part importante.
- 16 - 20.6.1844: Augustin Nicolas. Né à Thiancour (Haut-Rhin) en 1818, quitta l'Ordre en 1857.
- 17 - 10.7.1845: Antonin (Henri-Matthias?) Gracia. Né à Cessons (Ille et Vilaine) le 15.4.1809; apostat le 29.12.1845; réintégré ensuite dans

l'Ordre, une lettre inédite de Lacordaire au P. Jandel (6.2.1854) le considère comme assigné par ce dernier à la province du Chili; le Catalogus generalis S. O. P. de 1876 le mentionne comme cantor au couvent d'Arrequipa, dans la Province de S. J.-B. du Pérou.

- 18** - 14.9.1845: Louis Marie Cosson. Né à Beaulieu près Loches (Indre & Loire) le 21.2.1821, mort le 13.6.1896 à Flavigny. A la fin de 1853 ou au début de 1854 (cf. lettre inédite de Lacordaire au P. Jandel, 23.3.1854) dut être hospitalisé à Lyon chez les frères de Saint-Jean de Dieu. Revint à Flavigny en 1880.

Cf. Flavigny dominicain, 179 (en corrigeant la date du décès).

- 19** - 4.8.1846: Dominique (Jean Claude Marie) Souaillard. Né à Paray-le-Monial le 20.12.1816, mort au Havre le 1.5.1889. Fondateur et premier supérieur du couvent de Bordeaux (1855-1858), prieur de Nancy (1861-1863), Paris (1864-1867); prieur provincial de 1867 à 1870, entreprit les fondations d'Abbeville, Lille, Langres, Le Havre.

Cf. AD, 1889, 246-251.

- 20** - 4.8.1846: Antoine (Benoît) Roaldès. Né à Toulouse en 1819. Sécularisé ? cesse de figurer sur le Catalogus de la Province à partir de 1863.

- 21** - 21.11.1846: Bernard (Jean-Baptiste) Roussot. Né à Châlon s/ Saône le 4.12.1820. Prieur de Chalais (déc. 1851-oct. 1854), Flavigny (nov. 1854-oct. 1860), de Dijon (1860-1862). Sécularisé en 1864.

- 22** - 21.11.1846: Raymond (Jules-Evariste) Larcher. Né à Aumale (Seine-Maritime) le 12.3.1823. Sécularisé en 1874.

- 23** - 4.8.1847: Pierre (Firmin-Joseph) Frévol. Né à Pradelles (Haute-Loire) le 5.6.1822. La nullité de sa profession fut découverte à l'été de 1853, le P. Frévol ayant sciemment caché lors de son admission ses essais antérieurs de vie religieuse en d'autres ordres. Il fut alors admis dans le diocèse d'Alger. (Son cas est évoqué dans plusieurs lettres inédites de Lacordaire au P. Jandel, spécialement une lettre du 6.8.1853).

- 24** - 4.8.1847: Henri (Auguste) Thomas. Né à Bornay (Jura) le 29.2.1828. Sécularisé en 1868.

- 25** - 21.11.1847: Barthélémy (Joseph) Gérardot. Né à Thiébauménil (Meurthe et Moselle) en 1819, mort à Flavigny le 26.8.1854, des suites de son dévouement aux cholériques.

Cf. Flavigny dominicain, 153.

- 26** - 2.6.1848: Paul (Claude Antoine) Monjardet. Né à Courcelles-Val-d'Esnois (Haute Marne) le 28.10.1820, mort à Paris le 18.3.1885. Prieur du couvent de Bordeaux (mai 1860), premier supérieur de la fondation de Lille (1868), prédicateur général (1871).

Cf. AD, 1885, 169-173.

- 27** - 9.11.1848: Albert (François Félicien) Mathieu. Né à La Neuveville (Vosges) le 21.7.1823, mort à Nancy le 12.3.1901. Prieur de Flavigny (1861-1864), de Dijon (1864-1866); Maître des novices à Abbeville et

Amiens (1868-1872), prieur de Nancy (1872-1874), de Dijon (1876-1877), Vicaire provincial au Canada (1877-1885), Prédicateur général (1879).

Cf. AD, 1901, 193-196.

28 - 10.12.1849: Hyacinthe (Ernest) Fulgence. Né à La Martinique le 3.6.1828, sécularisé le 15.10.1859.

29 - 10.12.1849 Louis (Louis Marc Charles) Perdrieux. Né à Paris le 27.11.1822, mort à Carpentras le 18.10.1861. Transfilié au couvent de Lyon en 1859.

30 - 10.12.1849: Antonin (Antonin Armand) Bourgnon de Layres. Né à Poitiers le 26.5.1819, mort à Paris le 10.12.1870.

Cf. Flavigny dominicain, 166-167.

31 - 10.12.1849: Damien-Raymond (Jean Claude) Deschamps. Né à Maximieux (Ain) le 25.1.1803, mort à Bourg-en-Bresse le 8.7.1884.

Cf. AD, 1884, 378-379.

32 - 30.4.1850: Joseph (Charles) Melot. Né à Epoisses (Côte-d'Or) le 5.4.1805, mort à Précý-sous-Thil (Côte d'Or) le 28.3.1870. Prieur de Nancy (1855-1858) puis de Bordeaux (1859-1860). A la suite d'un grave conflit avec le P. Lacordaire relatif à sa gestion du couvent de Bordeaux, en 1860, il obtint de partir pour l'Amérique dont il ne revint qu'en 1868.

Cf. AD, 1870, 288.

33 - 10.9.1850: Antoine (Louis Marie Léon) Masson de Saint Mard. Né à Roye (Somme) le 20.12.1825. Sorti de l'Ordre en 1864.

34 - 20.9.1850: Paul (Joseph Edouard) Pardieu. Né à Malaucourt (Meurthe & Moselle) le 24.5.1822, mort à Nancy le 7.11.1895. Prieur de Flavigny (1867-1870), supérieur de Langres (1873-1876).

Cf. AD, 1895, 552-553.

35 - 7.10.1850: Jourdain (François) Robinet. Né à Glonville (Meurthe & Moselle) le 14.2.1825, mort à Dijon le 23.11.1898.

Cf. AD, 1898, 560-562.

36 - 7.10.1850: Henri (Barthélémy-Marie) Amanton. Né à Auxonne (Côte d'Or) le 21.10.1822, mort à Paris le 12.10.1869. Prieur de Constantinople et Préfet apostolique (juin 1851-février 1852), prieur de Sainte-Sabine (23.10.1852 au 23.10.1854), de Paris (1854-1857); sacré évêque à Sainte-Sabine (22.3.1857) et Délégué apostolique à Mossoul. Rentré définitivement en France en 1864.

Cf. Cormier, Mgr Amanton..., Abbeville 1869, Rome 1907; DHGE, 2, 955; Flavigny dominicain, 160-165.

37 - 7.10.1850: Bernard (Alphonse) Chocarne. Né à Dijon le 4.4.1826, mort à Corbara le 5.12.1895. Prieur de Paris (1857-1860), de Bordeaux (1865-1867), de Nancy (1870-1871); prieur provincial (1871-1875, 1879-1883), fonde un second couvent à Paris (Saint-Sacrement) (1874)

et envoie les premiers religieux de la Province au Canada (Saint-Hyacinthe, 1873); avec son frère, Victor Chocarne, curé de Beaune, et Mme de Blic, organisateur du premier pèlerinage national à Lourdes et fondateur des Petites Sœurs dominicaines garde-malades des pauvres. Premier biographe de Lacordaire (1866).

Cf. M.-J. Ollivier, *Le Père Chocarne*, Paris 1900; *Catholicisme*, 2, 1065-1066; *EC*, 3, 1561.

- 38 - 7.10.1850: Jean (Martin François) Rebourseaux. Né à Dijon en 1827, mort le 6.7.1872 à Lyon, chez les Frères de Saint-Jean de Dieu où il était hospitalisé depuis 1853 ou le début de 1854.
- 39 - 25.12.1850: Louis (Jean Alphonse) Pierson. Né à Nancy en 1824, mort à Poitiers le 14.4.1895. Maître des novices à Flavigny (1854-1856), premier supérieur du couvent de Lyon (25.12.1856), visiteur en Argentine (1860), prier provincial de Lyon (1866-1870).
- 40 - 25.12.1850: Pie (François-Florentin) Bernard. Né à Vittel (Vosges) le 12.10.1826, mort à Lyon le 17 mars 1899. Transfilié à Lyon en 1859.
- 41 - 24.2.1851: Constant (Etienne) Minjard. Né à Tarare (Rhône) le 1.6.1829. Prieur de Bordeaux en 1863; élu prieur provincial en 1865, démissionna et obtint sa sécularisation en 1867.
- 42 - 19.5.1851: Augustin (Alphonse) Thiéry de Saint-Beaussant. Né à Nancy en 1805, mort à Oullins le 15.12.1852.
- Cf. Lacordaire, lettres à M. de Saint-Beaussant, dans *Lettres inédites* du R. P. H.-D. Lacordaire, Paris 1874, 145-218, 427-450; Lacordaire. Oraison funèbre du Fr. de Saint-Beaussant, dans *AD*, 1862, 456-462.
- 43 - 23.6.1851: Raymond (Jules) Ferrette. Né à Epinal (Vosges) en 1827, apostat peu après son arrivée à la mission de Mossoul (printemps 1856).
- 44 - 24.6.1851: Mannès (Stanislas-Edouard) Fretté. Né à Noyen-sur-Sarthe (Sarthe) le 28.10.1828, sécularisé en 1865.
- 45 - 20.8.1851: Vincent (Honoré) Ligiez. Né à Beire-le-fort (Côte d'Or) le 15.9.1823, mort à Rome le 17.8.1898. Prieur de Chalais (1854-1856), missionnaire à Mossoul (déc. 1857-oct. 1860), socius du Maître général (1864-1880), postulateur général des causes de béatification et archiviste de l'Ordre.
- Cf. *AD*, 1898, 386-394.
- 46 - 28.8.1851: Hyacinthe (Louis Antoine) Bissey. Né à Marcellois (Côte d'Or) le 29.5.1813, mort à Dijon le 7.5.1897. Prieur de Toulouse (1862-1865), de Dijon (1867-1870).
- Cf. *AD*, 1897, 270-275; Flavigny dominicain, 183-184.
- 47 - 2.10.1851: Ambroise (Louis) Potton. Né à Lyon le 27.10.1824, mort à Lyon le 16.11.1898. Maître des novices profès à Chalais (juillet 1855-juillet 1859). Transfilié à Lyon en oct. 1859; maître des novices profès à Carpentras (1862-1874), trois fois provincial de Lyon (1874-1886),

principal rédacteur du projet de Constitutions présenté au Chapitre général de 1868, promoteur actif de diverses communautés de religieuses dominicaines, auteur spirituel.

Cf. Body, *Un compagnon du R. P. Lacordaire. Vie du R. P. M.-Ambroise Potton*, Paris 1901 (comporte une bibliographie des écrits du Père); Body, *Une admirable amitié [Le P. Potton et Camille Rambaud]*, Annemasse 1910.

48 - 20.10.1851: Jacques (Eugène) Schaffhausser. Né à Fraize (Vosges) en 1829, mort à Mar-Jacoub (Irak) le 1.12.1860. Il était arrivé à la mission le 30.11.1856.

Cf. AD, 1861, 62-82.

49 - 30.10.1851: Dominique (Fernand) Letellier. Né à Saint-Manvieu (Calvados) le 7.12.1827, mort à Paris le 22.10.1893. Prieur de Nancy (1863-1866); prédicateur général en 1887.

Cf. AD, 1893, 493-495.

50 - 11.11.1851: Albert (Ignace) Zingerlé. Né à Altorf (Meurthe & Moselle) le 24.4.1827, mort à Aubange (Belgique) le 9.5.1909.

Cf. AD, 1909, 328-331.

51 - 11.11.1851: Antonin (François) Brulé. Né à Cullemont (Haute-Marne) le 2.10.1804, mort à Rome le 12.5.1864. Choisi comme socius par le P. Jandel en mai 1860.

52 - 24.12.1851: Simon (Louis) Rolland, frère convers. Né à Varcès (Isère) le 14.9.1822, mort à Corbara le 8.2.1898.

Cf. AD, 1898, 133-134.

53 - 10.1.1852: Gonzalve (Pierre) Gosserez. Né aux Saizeraix (Meurthe & Moselle) le 10.9.1828, mort à Nancy le 25.11.1874.

Cf. AD, 1875, 1-11, 45-51.

54 - 4.2.1852: André (Jean, Sylvestre Emile) Pradel. Né à Azille (Aude) le 14.7.1822, mort à Mazères le 27.11.1906. Transfilié en 1865 à la Province de Toulouse.

55 - 9.6.1852: Pierre (Pierre François) Chauvenet. Né à Mavilly (Côte d'Or) le 7.8.1819.

Sécularisé en 1866.

56 - 31.7.1852: Sébastien (Antoine) Dumont. Né à Nozeroy (Jura) le 4.8.1830. Sécularisé en 1859.

57 - 20.8.1852: Ceslas (Jules-Théodose Paul) Loyson. Né à Metz le 25.1.1829, mort à Bourg-la-Reine le 27.5.1902. Sécularisé à la fin de 1859 ou au début de 1860.

Cf. A. Houtin, *le Père Hyacinthe prêtre solitaire*, Paris 1924, 230-252.

(Charles Loyson, frère du précédent, prit lui aussi l'habit de l'Ordre à Flavigny le 11.11.1858 sous le nom de frère Hyacinthe. En mars 1859, il quitta le noviciat pour entrer chez les Carmes, où il garda ce nom de religion qu'il devait rendre tristement célèbre).

- 58 - 28.8.1852: Dalmace (Marie-François) Leroy. Né à Marseille le 28.1.1828, mort à Paris le 19.5.1905. Prieur de Flavigny (1864-1867).  
Cf. AD, 1905, 289-291.
- 59 - 3.9.1852: François (Victor Guillaume) Balme. Né à Versailles le 10.9.1827, mort à Levallois-Perret (Seine) le 25.2.1900. De ses divers travaux historiques, le plus important est le Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique, Paris 1893 et ss. - Le P. Balme collabora très activement à la fondation de la Congrégation des dominicains de Sainte Catherine de Sienne (Bonnay-Etrépagny).  
Cf. Mère S. Dominique de la Croix (Joséphine Gand), Mémoire sur notre vénéré Père François Balme..., La Chapelle Montligeon 1902.
- 60 - 12.10.1852: Louis (Hyacinthe Joachim) Gonin. Né à Bourgoin (Isère) le 12.8.1815, mort à Port-d'Espagne (Trinidad) le 13.3.1889. Maître des novices dans la Province d'Angleterre et prieur de Woodchester, fut nommé en 1863 archevêque de Port-d'Espagne.  
Cf. AD, 1889, 200-204; H. Cormier, Vie du Rme P. A.-Vincent Jandel <sup>3</sup>, Paris 1896, 394-396.
- 61 - 16.10.1852: Hyacinthe (Claude) Maufroy. Né à Gigny (Saône & Loire) le 11. 12. 1823, mort à Nancy le 17.1.1863.
- 62 - 26.10.1852: Dominique (Jean-Baptiste) Masson. Né à Bertrimoutier (Vosges) le 9.11.1826, mort à Nancy le 17.4.1903.  
Cf. AD, 1903, 233-236.
- 63 - 6.2.1853: Raymond (Emmanuel Joseph) Bruéry. Né à Grasse (Var) le 24.8.1827, sécularisé en juillet 1860.
- 64 - 17.3.1853: Joseph (Henri) Du Chesne. Né à Romorantin (Loir et Cher) le 12.2.1822, sécularisé le 14.6.1855.
- 65 - 24.3.1853: Augustin (Pierre Gustave Emile) Pâris. Né à Nantes le 14.10.1814, mort à Constantinople le 7.2.1895.  
Cf. AD, 1895, 132.
- 66 - 15.5.1853: Albert (Edme François Théophile) Dardenne. Né à Frégny (Yonne) le 8.10.1817, sécularisé le 30.6.1860.
- 67 - 23.6.1853: Jean (Léon Raymond) Borie. Né le 22.1.1827 à Tulle, sécularisé le 12 mai 1856.
- 68 - 8.7.1853: Marie Nicolas (Augustin) Saudreau. Né à Saint-Lambert (Maine & Loire) le 24.10.1821, mort à Arcachon en 1898. Prieur de Toulouse (nov. 1858-oct. 1861), prieur provincial (24.10.1861 au 17.8.1865), transfilié en 1865 à la Province de Toulouse.
- 69 - 7.8.1853: Thomas Marie (Claude Louis) Faucillon. Né à Beaune (Côte d'Or) le 31.8.1829, mort à Paris le 27.10.1901. Prieur de Nancy (1858-1861), Bordeaux (1866-1868), Abbeville (1868-1871), Paris (Saint-Jacques) (1871-1874), Le Havre (1874-1875), Amiens (1880-1883), prieur provincial (du 13.6.1875 au 20.10.1879, et du 22.7.1883 au 21.7.1887).  
Cf. AD, 1901, 530-535.

- 70 - 7.8.1853: Etienne (Léonce Claude) Brosse. Né à Lyon le 11.8.1819, mort à Port-d'Espagne le 18.11.1900. Transfilié à Lyon en 1858.
- 71 - 7.8.1853: Mannès (Eugène Louis Prosper) Marchand. Né à Oucques (Loir & Cher) le 11.4.1831, mort à Flavigny le 26.7.1900. Maître en théologie (1872) et régent des études (1872-1881).  
Cf. AD, 1900, 385-387, 501-506, 530-540; 1901, 15-23, 61-65; Flavigny dominicain, 185-187.
- 72 - 21.8.1853: Marie Augustin (Charles) Rose. Né à Beaune (Côte d'Or) le 1.7.1828, mort à Paris le 21.1.1891.  
Cf. AD, 1891, 91-92.
- 73 - 28.9.1853: Constant (Edouard) Henriot. Né à Rambervillers (Vosges) le 1.2.1832, mort à Paris le 13.7.1893. Prieur de Nancy (1868-1869, 1883-1885), Abbeville (1871-1873), Paris (Saint-Jacques) (1874-1877), prédicateur général en 1887.  
Cf. AD, 1893, 386-390.
- 74 - 20.10.1853: Sadoc (Armand Louis Gustave) Buchin. Né à Conliège (Jura) en 1832, sorti de l'Ordre avant sept. 1858.
- 75 - 29.10.1853: Hyacinthe (Pierre Isidore) Bayonne. Né à Saint-Girons (Ariège) le 13.5.1812, mort à Saint-Girons le 15.11.1885. Prieur de Nancy (1874-1875), auteur d'une Vie de sainte Catherine de Ricci, Paris 1873.  
Cf. AD, 1885, 537-541.
- 76 - 29.10.1853: Ceslas (Marie Emmanuel) Bayonne. Né à Toulouse le 8.9.1832, mort à Paris le 9.12.1885. Auteur de plusieurs bons travaux historiques, notamment une Etude sur Jérôme Savonarole, Paris 1879, une Histoire du Monastère des Dominicaines de Langres, Langres 1881; il traduisit en français les Vitae fratrum (AD, 1874), les lettres du Bx Jourdain de Saxe à Diane d'Andalo, Paris 1865, des Œuvres de Savonarole, Paris 1880.  
Cf. AD, 1886, 10-16.
- 77 - 21.11.1853: Matthieu (Pierre Alphonse Marie) Lecomte. Né à Coustances le 28.9.1831, mort à Jérusalem le 19.6.1887. Assigné au couvent de Lyon (Noël 1856). Fondateur du couvent de Jérusalem (1883).  
Cf. Lagrange, Saint-Etienne et son sanctuaire à Jérusalem, Paris 1894, 89-103.
- 78 - 15.12.1853: Alvare (Jules Joseph) Duley. Né à Arbois (Jura) le 21.3.1831, mort à Lyon le 21.3.1890. Prieur de Flavigny (du 18.12.1863 au 9.8.1864; sept. 1873 à sept. 1874; janv. 1875 à janv. 1878), supérieur d'une nouvelle fondation à Lille (1878-1883).  
Cf. AD, 1890, 189.
- 79 - 29.12.1853: Albert (Joseph Ernest) Bion. Né à Chatellerault le 16.6.1830, mort à Arcachon le 25.12.1898. Transfilié à la province de Toulouse en 1865.  
Cf. AD, 1898, 81.

- 80 - 25.4.1854: Louis (Eugène) Lion. Né à Reims le 1.6.1826, mort à Alçoche (Irak) le 8.8.1883. Supérieur de la Mission de Mossoul (sept. 1861-août 1873), nommé en 1874 Délégué apostolique de Mésopotamie et du Kurdistan, archevêque de Damiette (sacré à Paris le 12 avril 1874).  
Cf. AD, 1883, 444-453; 1884, 372-374; M-J. Ollivier, Eloge funèbre de Monseigneur Lion..., Paris 1883.
- 81 - 14.8.1854: Antonin (Gaston Honoré Ferdinand) Doussot. Né à Bar-sur-Seine (Aube) le 16.5.1830, mort à Vichenet (Belgique) le 15.3.1904. Transfilié en 1868 à la province de Toulouse.  
Cf. AD, 1904, 194-201; Marie-Joseph du Sacré-Cœur, OCD, Le Père Doussot, dominicain, et la Mère Elisabeth, carmélite, sa sœur, Paris 1911; Maria Giuseppe del Sacro Cuore, OCD, Il padre Doussot domenicano e la madre Elisabetta carmelitana sua sorella, Rome 1911.
- 82 - 23.8.1854: Joseph (Hippolyte Laurent Marie) Escallier. Né à Gap en 1831, mort à Lyon le 25.12.1857.

## APPENDICE IV

*Lacordaire et une édition du « Textus » des Constitutions (1841)*

L'étude sur l'histoire du texte des Constitutions dominicaines publiée par le P. Raymond Louis dans *Archivum FF. Praedicatorum* (1936) 334-350, ne signale pas une sorte d'édition de poche du « Textus » imprimée à Paris en 1841:

Constitutiones / Fratrum / Ordinis Praedicatorum / auctoritate apostolica / approbatae. / Parisiis. / Apud Debécourt, bibliopolam, / Via sanctorum-Patrum, 69. / 1841. In-32, pièce liminaire -256 pp.

Un « Monitum » présente ainsi l'ouvrage:

Cum sacer Ordo Praedicatorum per totum Orbem late diffusus quamplurimum Ecclesiae Dei adjumento fuerit ad haeresum luem propellendam, ad vitia compescenda, ad fidem, bonosque mores firmandos, ac sacra studia promovenda, jure merito omnium populorum existimationem sibi promeruit. Ordo iste in Gallia ortum habuit, ubi et ipse Institutor Divus Dominicus sanctitate, et praedicatione refulsit, et innumerabiles ejus utriusque sexus alumni virtutum splendore praecellerunt, multique viri scientiarum, et eruditionum apparatu praestitere. Ac ea propter, licet Ordo ipse ex rerum vicissitudinibus e tota Gallia exulare necesse fuit, nihilo secius in hominum memoriam hactenus versatur: unde abs re haud visum fuit Gallicis typis leges prodere, quibus Ordo tam conspicuus per tot saecula rectus fuit, regiturque adhuc. Verumtamen quia mens nostra fuit praecipua earumdem legum capita praecelligere, illam partem in lucem edimus, quae *textus* dicitur; momentes, perplures insuper exstare Capitulum Generalium Ordinis ejusdem sanctiones,

quae substantialia Instituti servantes, quaedam ad summorum Pontificum, et maxime Concilii Tridentini decreta moderatae sunt, alia temporum, et locorum circumstantiis magis idonea reddidere. De his lectores praemonere placuit, ne statuta hujusce legentes, et forsitan aliquid desiderari animadvertentes, ipsa mendosa existiment, et imperfecta. Gratum aliquid Galliae facere nobis visum est monumentum istud praestando, et quia sacrae eruditioni inservit, et quia de Ordine agitur, qui, ut diximus, in Gallia primordia agnovit, et incrementum.

Qui donc à Paris, en 1841, pourrait prendre l'initiative d'une publication de ce genre? Le libraire Debécourt lui-même, bien placé pour savoir le succès dans le public du *Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des frères prêcheurs* (1839) et de la *Vie de saint Dominique*, dont il a la vente exclusive? Mais alors pourquoi taire, dans le monitum, la résurrection en France de cet Ordre que ces deux ouvrages déclarent publiquement préparer? Ne serait-ce pas plutôt Lacordaire?

Un simple regard sur les papiers d'affaires conservés dans le Ms. 1726 de la Bibliothèque municipale de Dijon suffit à trancher la question. C'est bien Lacordaire qui a pris l'initiative de cette édition et en a acquitté les frais. C'est en février 1841 que ce travail fut exécuté. Dans un contrat du 15 février portant sur le *Mémoire* et une nouvelle édition de la *Vie de saint Dominique*, Debécourt précise également:

*Les statuts de l'Ordre des Frères prêcheurs* en latin un vol. in-32, publiés aux frais du P. Lacordaire, et tirés à quinze cents exemplaires seront vendus par Debécourt au profit du P. Lacordaire au prix de *un franc*. Monsieur Debécourt s'oblige à tenir compte à l'auteur au fur et à mesure de la vente, le montant des exemplaires qu'il aura vendus à raison de *soixante-cinq centimes*, c'est à dire les deux tiers du prix fort, comme d'un ouvrage de librairie. M. Debécourt aura droit 13<sup>ème</sup> sur 12. (Ms. 1726, fol. 415).

En fait le tirage sera moins élevé, et limité à 400 exemplaires, comme il apparaît sur la facture, qui est du 25 février. les frais se montent alors à 273 frs de papier, 357,50 d'impression et brochage, en tout donc: 630.50 (cf. *ibid.* fol. 467-468).

Peu de temps après Lacordaire quitte de nouveau Paris pour l'Italie. Suivant ses instructions, Debécourt envoie deux douzaines d'exemplaires reliés du petit volume au couvent de la Minerve, résidence du P. Général (Lettre du 18 mars 1861 à Lacordaire, ms. 1726, fol. 410 v<sup>o</sup>).

Pourquoi l'anonymat? Lacordaire n'avait pas autorité pour publier une édition des Constitutions. La publication d'ailleurs ne s'adresse pas aux religieux de l'Ordre, mais aux gens du dehors. En fait le public visé est celui des postulants éventuels, entre les mains desquels Lacordaire veut pouvoir mettre un livre renseignant sinon sur l'ultime détail de la législation actuelle mais sur l'équilibre traditionnel de ses valeurs, dans la conviction que le *Textus* représente quasi sans changement la rédaction primitive des Consti-

tutions de l'Ordre. Et déjà son « Monitum » amorce la distinction qu'il exprimera nettement plus tard entre les éléments « substantiels » de la législation de l'Ordre et les adaptations variables aux conditions de lieu et de temps. Précautions étant prises pour que le lecteur soit averti du caractère archaïque et caduc de l'une ou l'autre de ces constitutions, Lacordaire ne se soucie de signaler les modifications survenues ultérieurement qu'à propos du secret de vote imposé par le Concile de Trente dans les différentes élections (*Admonitio ad lectorem*, p. 203). Sans doute pense-t-il alors aux jeunes libéraux français...

Les pages 205-256 sont occupées par un « index alphabeticus » qui ne reproduit pas, et pour cause puisqu'il ne renvoie qu'au seul *Textus*, celui des Constitutions Cloche 1690, pas davantage celui de l'édition Paris 1625. Cet Index a-t-il été composé spécialement pour cette édition? quand? par qui?

On aura remarqué le caractère insolite du titre: *Constitutiones... auctoritate apostolica approbatae*. A lui seul il trahit la main d'un auteur insuffisamment informé de l'histoire de la législation dominicaine.